

Contrat de rivière transfrontalier Allaine

BILAN A MI-PAROURS

Juin 2010-Décembre 2012

Document d'accompagnement

FICHES-ACTIONS REVISEES



Rédaction : Laurence LE ROY, Chargée de mission du Contrat de rivière

CONTENU DU DOSSIER

	Pages
Méthodologie	3
Grille de lecture des fiches-actions	5
Synthèse du programme d'actions	6
Volet A : Restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines	
Sous-volet A1 – Assainissement	8
Sous-volet A2 - Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers	21
Sous-volet A3 - Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine	25
Volet B1 : Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	29
Volet B2 : Amélioration de la culture du risque inondation	52
Volet B3 : Préservation et amélioration de la ressource en eau potable	59
Volet C : Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	
Sous-volet C1 – Développement des loisirs lié à l'eau et petit patrimoine	65
Sous-volet C2 - Communication, information et sensibilisation	69
Sous-volet C3 - Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	74

METHODOLOGIE

Le programme d'actions du Contrat de rivière est constitué de 67 fiches-actions révisées à mi-parcours et regroupées en 9 volets ou sous-volets et 29 thèmes :

Volet A - Restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines

Sous-volet A1 - Assainissement

Thème 1 - Zonage d'assainissement

Thème 2 - Conformité des systèmes d'assainissement non collectif

Thème 3 et 4 - Traitement des eaux usées domestiques (France et Suisse)

Sous-volet A2 - Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers

Thème 1 - Prévention, gestion et réduction des pollutions

Thème 2 - Promotion et animation

Thème 3 - Collecte des toxiques

Thème 4 - Assainissement et gestion des sites contaminés

Thème 5 - Accord de branche perchloréthylène

Sous-volet A3 - Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine

Thème 1 - Gestion des phytosanitaires en zone non agricole

Thème 2 - Gestion des zones tampons

Thème 3 - Gestion des eaux de drainage des sols agricoles

Thème 4 - Gestion des eaux de chaussées

Volet B1 : Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques

Thème 1 - Gestion de la ripisylve

Thème 2 - Amélioration de la continuité écologique

Thème 3 - Gestion de l'espace

Thème 4 - Restauration morphologique

Thème 5 - Préservation, valorisation et gestion des zones humides et des étangs

Thème 6 - Amélioration des connaissances et suivi

Volet B2 - Amélioration de la culture du risque inondation

Thème 1 - Diffusion d'informations sur les risques naturels

Thème 2 - Amélioration des connaissances et planification

Thème 3 - Gestion de crise en période de crues

Thème 4 - Aménagements pour la protection contre les crues

Volet B3 - Préservation et amélioration de la ressource en eau potable

Thème 1 - Sécuriser les ressources destinées à l'alimentation en eau potable

Thème 2 - Surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'AEP

Thème 3 - Gestion quantitative de l'eau potable

Volet C - Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat

Sous-volet C1 - Développement des loisirs lié à l'eau et petit patrimoine

Sous-volet C2 - Communication, information et sensibilisation

Sous-volet C3 - Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant

Thème 1 – Animation

Thème 2 – Observatoire

Les projets sont hiérarchisés en 3 classes de priorité.

Pour chaque action, il a été identifié :

- les volets et thèmes
- la localisation
- le niveau de priorité
- le ou les maîtres d'ouvrages potentiels
- le contexte, les objectifs et le descriptif du projet
- l'année de démarrage prévue et la durée du projet
- les conditions préalables d'exécution
- les indicateurs de suivi
- le coût estimatif et le plan de financement attendu.

GRILLE DE LECTURE DES FICHES-ACTIONS

N° de la fiche	Intitulé de l'action	Priorité de l'action de 1 à 4
Volet	<i>Intitulé du volet</i>	
Thème	<i>Intitulé du thème</i>	
Communes	<i>commune(s) concernée(s) par l'action</i>	
Cours d'eau	<i>cours d'eau concernée(s) par l'action</i>	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
	1 ^{ère} année de la mise en œuvre du contrat	Durée de l'action

Contexte

Objectifs

Description du projet

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
						0 €	0 €
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
							0 €	0 €
							0 €	0 €
Total		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total TTC								

Remarques complémentaires

Taux de TVA France : 19,6%

Taux de TVA Suisse : 8 %


Pour les actions uniquement françaises, le total TTC en francs suisses n'est pas calculé.

Pour les actions uniquement suisses, le total TTC en euros n'est pas calculé.

SYNTHESE DU PROGRAMME D'ACTION

Volet A
Restauration de la qualité des eaux superficielles et
souterraines

SOUS-VOLET A1 - ASSAINISSEMENT

N°A1-2	Zonage d'assainissement de la communes de Thiancourt	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Zonage d'assainissement	
Communes	Thiancourt	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2015	1 an

Contexte
<p>Dans le cadre de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et du décret n°94-469 du 3 juin 1994 relatif aux eaux usées urbaines, les communes ont pour obligation de mettre en place un zonage d'assainissement collectif et non collectif. Ce zonage doit être soumis à enquête publique avant d'être approuvé en dernier ressort par le Conseil municipal.</p> <p>La commune de Thiancourt n'a pas engagé cette démarche et souhaite améliorer sa connaissance vis-à-vis de son réseau d'assainissement.</p>

Objectifs
Réalisation du zonage d'assainissement - connaissance de l'état du réseau d'assainissement


Description du projet
Le zonage d'assainissement se basera sur la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement. Cette étude détaillera l'état actuel de l'assainissement de la commune. Elle permettra notamment de décrire le réseau et de définir les éventuels dysfonctionnements de celui-ci.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	zonage approuvé

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Zonage d'assainissement			8 000 €			8 000 €	SFr. 9 600
Total			8 000 €			8 000 €	SFr. 9 600

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Zonage d'assainissement	Agence de l'eau (50%)			4 000 €			4 000 €	SFr. 4 800
	CCST (50%)			4 000 €			4 000 €	SFr. 4 800
Total				8 000 €			8 000 €	SFr. 9 600
						Total TTC	9 568 €	

Remarques complémentaires
Le contexte politique pourra rendre difficile la réalisation de cette fiche-action dans les délais impartis. Les aides sont données à titre indicatif, des plafonds sont susceptibles d'être appliqués après instruction précise du dossier.

N° A1-3	Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif et réalisation des travaux de mise en conformité	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Conformité des systèmes d'assainissement non collectif	
Communes	Communes françaises	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Communauté de Communes Sud Territoire	2010	5 ans

Contexte
Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes a été créé en 2009. Il vise à contrôler la conformité des installations d'assainissement autonome. L'objectif est de diagnostiquer l'ensemble des dispositifs (environ 800) et de réhabiliter une centaine de systèmes sur le bassin versant d'ici 2015.

Objectifs
Connaître et réhabiliter les systèmes d'assainissement non collectif.

Description du projet
Le technicien du SPANC réalisera des diagnostics sur les dispositifs existants. Parallèlement, il vérifiera les installations neuves, lors du dépôt de permis de construire et de la réalisation des travaux. Un total de 166 diagnostics sont prévus pour l'année 2013. Le SPANC délivrera un certificat de conformité ou de non-conformité. En cas de non-conformité, réglementairement, les propriétaires ont 4 ans pour réhabiliter leur système d'assainissement autonome. Suite aux diagnostics, une opération collective a été menée sur le plateau de Croix. 52 dispositifs seront réhabilités sur les 99 éligibles. Des opérations semblables pourront être menées sur les autres communes du bassin versant de l'Allaine: 88 dispositifs pourraient être éligibles. Un objectif de 50 dispositifs réhabilités sur ces 88 dispositifs est envisagé.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Nombre de dispositifs contrôlés Nombre de dispositifs réhabilités

Coût estimatif							
Actions	Echéancier				Montant HT (€)	Montant HT (CHF)	
	2013	2014	2015				
Diagnostics des systèmes ANC	19 920 €				19 920 €	SFr. 23 904	
Réhabilitation des systèmes ANC-plateau de Croix	Dossier de subvention déjà déposé (pour mémoire 52 dispositifs 445 000 € sur 3 ans)					SFr. 0	
Réhabilitation des systèmes ANC (prévision de 50 systèmes réhabilités sur les 88 éligibles)		225 000 €	225 000 €		450 000 €	SFr. 540 000	
Animation de l'opération collective sur Croix (aide forfaitaire de 250€/système réhabilité)	Dossier de subvention déjà déposé (13 000 € sur 3 ans)					SFr. 0	
Animation de l'opération collective sur les autres communes du Contrat de rivière (aide forfaitaire de 250€/systèmes réhabilités)		6 250 €	6 250 €		12 500 €	SFr. 15 000	
Total	19 920 €	231 250 €	231 250 €		482 420 €	SFr. 578 904	

Plan de financement							
Actions	Partenaires financiers	Echéancier				Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015			
Diagnostics des systèmes ANC	Agence de l'eau (25%)	4 980 €				4 980 €	SFr. 5 976
	CCST (75 %)	14 940 €				14 940 €	SFr. 17 928
Réhabilitation des systèmes ANC-plateau de Croix	Agence de l'eau (30%)	Dossier de subvention déjà déposé (pour mémoire 445 000 € sur 3 ans)					SFr. 0
	Propriétaire (70 %)						SFr. 0
Réhabilitation des systèmes ANC -Autres communes du Contrat de rivière	Agence de l'eau (30%)		75 000 €	75 000 €		150 000 €	SFr. 180 000
	Propriétaire (70 %)		150 000 €	150 000 €		300 000 €	SFr. 360 000
Animation de l'opération collective sur les autres communes du Contrat de rivière	Agence de l'eau (aide forfaitaire de 250 €/système réhabilité)		6 250 €	6 250 €		12 500 €	SFr. 15 000
		19 920 €	231 250 €	231 250 €		482 420 €	SFr. 578 904
Total TTC						576 974 €	

Remarques complémentaires
Pour les diagnostics, la subvention de l'Agence de l'eau est versée via la prime d'assainissement non collectif à hauteur de 30 €/diag et uniquement pour l'année 2013. Les aides de l'Agence à la réhabilitation sont une subvention forfaitaire de 3000 € par propriétaire dans le cadre d'une opération collective uniquement, ainsi qu'une aide forfaitaire de 250 €/système réhabilité pour l'animation de l'opération collective. A noter que le traitement des eaux usées des communes de Courtelevant et Florimont est proposé en assainissement collectif (Cf. fiche A1-4). Les aides sont données à titre indicatif, des plafonds sont susceptibles d'être appliqués après instruction précise du dossier.

N° A1-4	Création d'une STEP intercommunale et amélioration du fonctionnement du réseau de collecte	Priorité
Volet	Assainissement	2
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Réchésy-Courtelevant-Florimont	
Cours d'eau	Vendeline	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2012	3 ans

Contexte
<p>Les eaux usées de la commune de Réchésy sont traitées par une station d'épuration à boues activées, construite dans les années 1970, arrivant en fin de vie. Les communes de Courtelevant et Florimont possèdent, quant à elles, un réseau unitaire avec rejet dans le milieu naturel sans station de traitement. La réalisation d'une étude de faisabilité, finalisée fin 2012, a permis de définir que les réseaux unitaires de Courtelevant et Florimont ne peuvent être utilisés en l'état pour la collecte des eaux usées, en raison de leur mauvaise étanchéité et de leur état structurel présentant de nombreux dysfonctionnements. Parallèlement, des apports importants de bassins extérieurs transitent par les collecteurs et impacteraient fortement le système d'assainissement. Il est donc nécessaire de mettre en séparatif, dès la création de la station, le réseau de ces deux communes. En raison de la sensibilité du milieu récepteur, le traitement d'épuration nécessitera un traitement spécifique du phosphore pour maintenir le bon état du milieu.</p> <p>A cela s'ajoute le réseau de transfert entre les trois communes et des travaux d'élimination des eaux parasites sur Réchésy. Les communes de Florimont et Courtelevant relèvent d'une non-conformité au titre de la Directive ERU avec arrêtés de Mise en demeure.</p>

Objectifs
Améliorer le traitement des eaux usées domestiques, le fonctionnement du réseau, et permettre l'amélioration du milieu naturel.


Description du projet
<p>Mise en place d'un réseau séparatif sur les communes de Courtelevant et Florimont</p> <p>Mise en place d'une STEP de type rhizosphère de 2 000 eqhab avec traitement spécifique du phosphore pour les trois communes</p> <p>Création d'un réseau de transfert entre les trois communes</p> <p>Travaux d'élimination des eaux parasites sur Réchésy</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Amélioration de la qualité des eaux

Coût estimatif						
Actions	Échéancier				Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015			
Maîtrise d'œuvre	55 000 €	55 000 €	175 000 €		285 000 €	SFr. 342 000
Réseaux de transfert			708 100 €		708 100 €	SFr. 849 720
Création de la STEP			1 300 000 €		1 300 000 €	SFr. 1 560 000
Suppression inversions branchements (Réchésy)			30 000 €		30 000 €	SFr. 36 000
Élimination des eaux claires parasites (Réchésy)			33 000 €		33 000 €	SFr. 39 600
Création d'un réseau séparatif (Florimont et Courtelevant)			2 033 800 €		2 033 800 €	SFr. 2 440 560
Total	55 000 €	55 000 €	4 279 900 €		4 389 900 €	SFr. 5 267 880

Plan de financement							
Actions	Partenaires financiers	Échéancier				Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015			
Maîtrise d'œuvre réseau de transfert + création STEP + travaux Réchésy	Agence de l'eau (taux 30%)	8 250 €	8 250 €	26 250 €		42 750 €	SFr. 51 300
	Agence de l'eau (bonus de 20%)	5 500 €	5 500 €	17 500 €		28 500 €	SFr. 34 200
	CCST (50 %)	13 750 €	13 750 €	43 750 €		71 250 €	SFr. 85 500
Maîtrise d'œuvre réseau collecte Courtelevant-Florimont	CCST (100 %)	27 500 €	27 500 €	87 500 €		142 500 €	SFr. 171 000
Réseaux de transfert + Création de la STEP	Agence de l'eau (taux 30% avec plafond pour la STEP)			516 900 €		516 900 €	SFr. 620 280
	Agence de l'eau (bonus de 20%)			344 600 €		344 600 €	SFr. 413 520
	CCST (50 %)			1 146 600 €		1 146 600 €	SFr. 1 375 920
Suppression inversions branchements + Élimination des eaux claires parasites (Réchésy)	Agence de l'eau (taux 30% avec plafond pour la STEP)			18 900 €		18 900 €	SFr. 22 680
	CCST (70 %)			44 100 €		44 100 €	SFr. 52 920
Création d'un réseau séparatif	CCST (100 %)			2 033 800 €		2 033 800 €	SFr. 2 440 560
Total		55 000 €	55 000 €	4 279 900 €		4 389 900 €	SFr. 5 267 880
Total TTC						5 250 320 €	

Remarques complémentaires
<p>La création d'un réseau séparatif est indispensable au bon fonctionnement d'une station d'épuration. Les réseaux actuels drainent des quantités d'eaux parasites importantes ou transfèrent des eaux usées directement dans le milieu naturel en raison de leur mauvaise étanchéité. La mise en séparatif des communes de Courtelevant et Florimont est obligatoire pour retrouver le bon état du milieu. Cette mise en séparatif représente la moitié du budget de l'opération, soit environ 2 millions d'euros. Les financements prévus dans cette fiche-action indiquent une prise en charge totale de cette opération par la CCST. Cependant, au vu des restrictions budgétaires actuelles et du coût élevé de cette opération, la CCST n'est pas en mesure aujourd'hui d'assurer son engagement financier pour la mise en oeuvre de cette fiche si elle ne bénéficie pas d'une aide à la réalisation de ces travaux.</p> <p>Les travaux relatifs à la STEP sont plafonnés à hauteur de 1 014 900 €. Les montants indiqués sont donc donnés à titre indicatif. Un bonus de 20 % est proposé par l'Agence de l'eau sur la STEP et les réseaux de transports sous réserve du respect de l'échéancier de travaux et de la mise en conformité réglementaire des communes avant fin 2015 (respect arrêté de mise en demeure).</p>

N° A1-7	Amélioration de la collecte sur la commune de Delle	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Delle	
Cours d'eau	Allaine et Batte	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2014	5 ans

Contexte
<p>La commune de Delle est raccordée à la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST). Le réseau d'assainissement est principalement en unitaire (20% de la population raccordée en séparatif). Depuis 2006, plus de 90% de la population est raccordée. Cependant, des dysfonctionnements importants ont été identifiés dans le schéma directeur d'assainissement, notamment aux niveaux des déversoirs d'orages (rejets d'eaux usées fréquentes dans l'Allaine). La présence d'eaux claires parasites en forte quantité a également été signalée. La reprise des déversoirs d'orages est en cours, mais il est nécessaire de limiter les apports d'eaux claires, notamment en tête de réseau.</p> <p>Parallèlement à ces travaux, la CCST effectuera pour le compte de ses communes membres la vérification des branchements.</p>

Objectifs
Améliorer la collecte des eaux usées.


Description du projet
<p>La réhabilitation du réseau est basée sur trois objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -supprimer les eaux parasites, notamment en déviant ou infiltrant les eaux pluviales en tête de réseau (faubourg de Montbéliard, ruissellement en arrière de Rencast...) - réhabiliter les rues du Quartier de la Voinaie. - réaliser des réseaux en séparatif pour les nouvelles constructions.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Respect du schéma directeur d'assainissement	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP de Grandvillars

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Eaux parasites (rue Debussy, rue de l'Ege SNCF)		100 000 €				100 000 €	SFr. 120 000
Dévier ou infiltrer les eaux pluviales en tête de réseau			150 000 €			150 000 €	SFr. 180 000
Réhabilitation des réseaux du Quartier de la Voinaie (2ème phase)		200 000 €				200 000 €	SFr. 240 000
Total	0 €	300 000 €	150 000 €			450 000 €	SFr. 540 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Amélioration de la collecte du réseau d'assainissement	Agence de l'eau (30%)		90 000 €	45 000 €			135 000 €	SFr. 162 000
	Agence de l'eau (bonus de 20%)		60 000 €	30 000 €			90 000 €	SFr. 108 000
	CCST (50%)		150 000 €	75 000 €			225 000 €	SFr. 270 000
Total			300 000 €	150 000 €			450 000 €	SFr. 540 000
Total TTC						538 200 €		

Remarques complémentaires - conditions d'aides
Un bonus de 20 % sous réserve que les travaux soient réalisés dans le respect des échéances du Contrat de rivière.

N° A1-8	Amélioration de la collecte sur la commune de Grandvillars	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Grandvillars	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2015	5 ans

Contexte
<p>La commune de Grandvillars est raccordée à la station intercommunale de la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST). Le réseau d'assainissement est principalement en unitaire. Des dysfonctionnements importants ont été identifiés lors du diagnostic du schéma directeur d'assainissement : rejets d'eaux usées dans le milieu naturel (canal usinier, dérivation de l'Allaine), présence d'eaux claires parasites et apport d'eaux de drainage agricole.</p> <p>Parallèlement, la CCST effectuera pour le compte de ses communes membres la vérification des branchements.</p>

Objectifs
Améliorer la collecte des eaux usées.


Description du projet
<p>La réhabilitation du réseau est basée sur la mise en place d'un réseau séparatif, en utilisant l'ancien réseau comme collecteur des eaux pluviales. Le planning d'intervention est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue de Boron (2012 -2014) - rue Leclerc et Kleber (2012-2014) <p>Ces travaux suivent le programme indiqué dans le schéma directeur d'assainissement.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Respect du schéma directeur d'assainissement	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP de Grandvillars

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
rue de Boron (2ème phase)			260 000 €			260 000 €	SFr. 312 000
rue Leclerc et Kleber			206 300 €			206 300 €	SFr. 247 560
Total			466 300 €			466 300 €	SFr. 559 560

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Amélioration de la collecte du réseau d'assainissement	Agence de l'eau (30%)			139 890 €			139 890 €	SFr. 167 868
	Agence de l'eau (bonus de 20%)			93 260 €			93 260 €	SFr. 111 912
	CCST (50%)			233 150 €			233 150 €	SFr. 279 780
Total			466 300 €			466 300 €	SFr. 559 560	
Total TTC						557 695 €		

Remarques complémentaires - conditions d'aides
Un bonus de 20 % sous réserve que les travaux soient réalisés dans le respect des échéances du Contrat de rivière.

N°A1-10	Amélioration de la collecte et du fonctionnement de la station communale de Faverois	Priorité
Volet	Assainissement	2
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Faverois	
Cours d'eau	Covatte	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2014	3 ans

Contexte
La commune de Faverois possède un réseau de collecte drainant un volume très important d'eaux claires parasites. Ainsi la station d'épuration (lagune) est saturée en terme de volume, et les effluents, peu chargés, limite fortement son rendement. Des dysfonctionnements sont également observés au niveau du traitement (remontée de boues, algues) et des ouvrages (surconsommation énergétique, risque de surverse en raison du mauvais état des berges). Il convient en priorité de réduire le volume des eaux claires parasites et de planifier des travaux d'entretien de la lagune.

Objectifs
Améliorer le traitement des eaux usées domestiques par réduction des eaux parasites et entretien de la station.


Description du projet
La réhabilitation du réseau est basée sur : - passage caméra, - remplacement de 590 ml de collecteur, L'entretien du lagunage est basé sur : - l'aménagement du déversoir d'orage avant station (pose d'un clapet anti-retour et refecton de la surverse) - curage du premier bassin.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Résolution de la destination des boues (curage de la lagune)	Amélioration de la qualité des eaux

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
passage caméra		3 520 €				3 520 €	SFr. 4 224
maitrise d'œuvre			7 000 €			7 000 €	SFr. 8 400
réhabilitation collecteurs			130 000 €			130 000 €	SFr. 156 000
refecton DO (rue de Delle)							SFr. 0
vidange des boues							SFr. 0
Total		3 520 €	137 000 €			140 520 €	SFr. 168 624

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Passage caméra	Agence de l'eau (50%)		1 760 €				1 760 €	SFr. 2 112
	CCST (50%)		1 760 €				1 760 €	SFr. 2 112
Réhabilitation collecteurs + DO + vidange	Agence de l'eau (30%)			41 100 €			41 100 €	SFr. 49 320
	CCST (70%)			95 900 €			95 900 €	SFr. 115 080
Total			3 520 €	137 000 €			140 520 €	SFr. 168 624
Total TTC						168 062 €		

Remarques complémentaires
La commune pourra prétendre également à la Solidarité Urbain Rural (20%) et à la Dotation Globale d'Equipement de 25%. Estimation des coûts d'après le schéma directeur d'assainissement. La SUR est constituée d'une enveloppe annuelle et départementale, pouvant bénéficier aux communes rurales. Une coordination avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage sera recherchée, notamment au niveau de l'échéancier, afin d'utiliser au mieux cette enveloppe et de permettre à toutes les communes d'en bénéficier. Les aides sont données à titre indicatif, des plafonds sont susceptibles d'être appliqués après instruction précise du dossier.

N° A1-11	Contrôle des branchements d'assainissement et recherche eaux parasites	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Communes du ex-SIAVA (Delle, Joncherey, Grandvillars, Lebetain et Thiancourt)	
Cours d'eau	Allaine et Batte	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2010	5 ans

Contexte
<p>Les propriétaires ont deux ans pour raccorder leur habitation à partir de la mise en place d'un réseau d'assainissement. De nombreuses anomalies sont possibles : inversion de branchement dans un réseau séparatif, déversement des eaux usées dans un cours d'eau. Il est nécessaire de contrôler les branchements afin de déceler d'éventuelles erreurs et proposer les modifications nécessaires. Parallèlement, de fortes quantités d'eaux parasites pénalisent le fonctionnement épuratoire de la station de Grandvillars. Leur recherche est une nécessité. Afin de soutenir techniquement les communes membres, la CCST propose de réaliser la vérification des branchements et de localiser les arrivées d'eaux parasites. Ces données techniques permettront aux communes de prendre les mesures de restauration nécessaires.</p>

Objectifs
Connaître l'état des branchements et localiser les arrivées d'eaux parasites.


Description du projet
<p>Le diagnostic des branchements et la recherche des eaux parasites sont réalisés en régie par un technicien recruté par la CCST. Une première tranche a été engagée en 2008-2009. L'opération comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contrôle des branchements (1200 environ) sur les communes françaises reliées à la CCST. Le taux de vérification sera alors d'environ 45%. - la sensibilisation des usagers lors des vérifications de branchements, - la vérification du fonctionnement des déversoirs d'orage, - l'analyse des charges dans les principales branches des réseaux communaux, - l'établissement d'un rapport identifiant les dysfonctionnements existants, proposant d'éventuelles mesures complémentaires à effectuer et un programme de travaux à réaliser - la réhabilitation des branchements en priorité sur les communes rattachées à la STEP de Grandvillars

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	<p>Nombre de branchements vérifiés Quantité d'eaux parasites détectée Nombre de branchements réhabilités</p>

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Diagnostique réseaux et branchements	34 000 €	34 000 €	34 000 €			102 000 €	SFr. 122 400
Analyses	1 000 €	1 000 €	1 000 €			3 000 €	SFr. 3 600
Réhabilitation de branchements	32 500 €	32 500 €	32 500 €			97 500 €	SFr. 117 000
Total	67 500 €	67 500 €	67 500 €			202 500 €	SFr. 243 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Vérification de branchements + recherche eaux parasites	Agence de l'eau (50%)	17 500 €	17 500 €	17 500 €			52 500 €	SFr. 63 000
	CCST (50%)	17 500 €	17 500 €	17 500 €			52 500 €	SFr. 63 000
Réhabilitation de branchements (partie publique)	Agence de l'eau (30%)	9 750 €	9 750 €	9 750 €			29 250 €	SFr. 35 100
	CCST (70%)	22 750 €	22 750 €	22 750 €			68 250 €	SFr. 81 900
Total		67 500 €	67 500 €	67 500 €			202 500 €	SFr. 243 000
Total TTC						242 190 €		

Remarques complémentaires
Les aides sont données à titre indicatif, des plafonds sont susceptibles d'être appliqués après instruction précise du dossier.

N° A1-13	Amélioration de la collecte sur le réseau du SEPE (Syndicat d'Épuration de Porrentruy et Environs) par mise en oeuvre du PGEE	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Porrentruy et environs (Alle, Bressaucourt, Charmoille, Cheveney, Cornol, Courgenay, Courtedoux, Fontenais, Miécourt)	
Cours d'eau	Allaine, Creugenat, Cornoline, Jonc, Erveratte, Voyeboeuf, Bacavoine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Communes et syndicat (SEPE)	2011	4 ans

Contexte
<p>1. Le PGEE du SEPE a été approuvé par le SEPE et les communes membres. Les mesures des plans d'action sont mises en application selon les communes (ex: Alle pour les mauvais raccordements ou Porrentruy pour la réduction des eaux parasites, etc.). Les plans PGEE, qui définissent les types de collecte des eaux (séparatif, unitaire, infiltration partielle, etc.) sont utilisés par les communes et le Canton dans le cadre des autorisations de bâtir ainsi que dans les plans spéciaux par exemple. 2. Par ailleurs, en été 2011, les localités de Réclère, Damvant, Rocourt et Grandfontaine ont été raccordées au SEPE et sont depuis membres du SEPE (ces communes ne traitaient pas leurs eaux usées auparavant). 3. Le SEPE est actuellement engagé dans la réalisation d'une étude pilote visant à ce que le syndicat reprenne l'ensemble des infrastructures communales d'assainissement.</p>

Objectifs
<p>améliorer la collecte des eaux usées supprimer les eaux claires parasites améliorer le réglage de déversoirs d'orage et de bassin de rétention des eaux pluviales améliorer l'état physique des réseaux</p>


Description du projet
<p>La réhabilitation du réseau est basée sur trois objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer les connaissances (mesures de débits, inspections vidéo...), - diminuer le volume d'eaux claires parasites, - améliorer l'état physique des réseaux.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Allocation budgétaire des maîtres d'ouvrage	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP du SEPE

Coût estimatif						
Actions	Echéancier				Montant TTC (€)	Montant TTC (CHF)
	2013	2014	2015			
Inspection, curage...						
Mesures de débit						
Reduction des eaux parasites		5 692 852 €			5 692 852 €	7 116 065
Gestion ou création déversoirs d'orages						
Réhabilitation de collecteurs						
Total		5 692 852 €			5 692 852 €	SFr. 7 116 065

Plan de financement							
Actions	Partenaires financiers	Echéancier				Total TTC (€)	Total TTC (CHF)
		2013	2014	2015			
Amélioration de la collecte du réseau d'assainissement	Commune (100%)		5 692 852 €				SFr. 7 116 065
Total			5 692 852 €			5 692 852 €	SFr. 7 116 065
Total TTC						5 692 852 €	SFr. 7 116 065

Remarques complémentaires - conditions d'aides
L'ensemble des actions des PGEE sera repris lors de l'élaboration du module 22 du PsEaux " Assainissement bassin versant de l'Allaine". La réalisation de ce module est prévu en 2013-2014.

N° A1-14	Amélioration de la collecte sur le réseau du SEBA (Syndicat d'Épuration de la Basse Allaine) par mise en œuvre du PGEE	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Boncourt, Bux, Courchavon, Courtemaîche	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Communes et syndicat (SEBA)	2011	4 ans

Contexte
<p>Les eaux des communes du SEBA sont traitées par la station d'épuration de Grandvillars. Le SEBA collecte les eaux d'évion 5000 EH. D'après le PGEE, le réseau présente les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pourcentage d'eaux claires parasites important, de l'ordre de 71%. L'objectif de la planification est de réduire le taux d'eaux parasites à 50%. - dysfonctionnements de déversoirs d'orages et des bassins d'eaux pluviales, - l'état du réseau est relativement bon. Seuls environ 8% des collecteurs devront être réhabilités.

Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - améliorer la collecte des eaux usées, - supprimer les eaux claires parasites, - améliorer le réglage de déversoirs d'orage et de bassin de rétention des eaux pluviales, - améliorer l'état physique des réseaux.


Description du projet
<p>La réduction des eaux claires parasites est un enjeu majeur. La réhabilitation du réseau est basée sur les objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - supprimer les eaux claires parasites, - améliorer le réglage de déversoirs d'orage et de bassin de rétention des eaux pluviales, - améliorer l'état physique des réseaux.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Allocation budgétaire des maîtres d'ouvrage	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP du SIAVA

Coût estimatif							
Actions	Échéancier					Montant TTC (€)	Montant TTC (CHF)
	2013	2014	2015				
Inspection, curage, entretien	880 800 €					880 800 €	SFr. 1 101 000
Reduction des eaux parasites							
Gestion ou création déversoirs d'orages							
Réhabilitation de collecteurs							
Réhabilitation du collecteur intercommunal - amélioration de la gestion							
Total	880 800 €					880 800 €	SFr. 1 101 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Échéancier					Total TTC (€)	Total TTC (CHF)
		2013	2014	2015				
Assainissement du réseau d'assainissement	Communes et syndicat	880 800 €					880 800 €	SFr. 1 101 000
Total		880 800 €					880 800 €	SFr. 1 101 000
Total TTC						880 800 €	SFr. 1 101 000	

Remarques complémentaires - conditions d'aides
L'ensemble des actions des PGEE sera repris lors de l'élaboration du module 22 du PsEaux " Assainissement bassin versant de l'Allaine". La réalisation de ce module est prévu en 2013-2014.

N° A1-15	Amélioration de la collecte sur le réseau du SEVEBO (Syndicat d'Épuration des eaux de Vendlincourt et Bonfol) par mise en oeuvre du PGEE	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Vendlincourt et Bonfol	
Cours d'eau	Vendline	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Communes	2011	4 ans

Contexte
<p>La station d'épuration du SEVEBO (2 800 EH) collecte les eaux de deux communes.</p> <p>La majorité du réseau est unitaire (60%). Les principaux points mis en évidence par le PGEE sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les quantités d'eaux parasites sont moyennement importantes. Néanmoins, il y a actuellement 60% d'eaux claires parasites, ce qui entrave le fonctionnement optimal de la station d'épuration. - les eaux pluviales sont gérées par 6 déversoirs d'orages et des bassins d'eaux pluviales sur le collecteur intercommunal. - de nombreuses canalisations nécessitent une réhabilitation rapide, présentant notamment un risque de pollution des eaux d'alimentation. - certaines canalisations ne sont pas accessibles. - absence de réseaux sur deux secteurs (zone industrielle CISA et zone à bâtir "Pré Boquai"). - présence de matériaux fins dans les canalisations (graviers), qui aboutissent à la station. <p>La station d'épuration respecte largement les exigences légales d'épuration.</p>

Objectifs
<p>améliorer la collecte des eaux usées, supprimer les eaux claires parasites, améliorer le réglage de déversoirs d'orage et de bassin de rétention des eaux pluviales, améliorer l'état physique des réseaux.</p>


Description du projet
<p>Les conclusions du PGEE ont permis de fixer les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire les eaux claires en priorité dans les secteurs bien délimités. - gérer les eaux pluviales pour diminuer l'impact en temps de pluies sur la Vendline et les eaux souterraines, - réhabilitation de réseaux et création de nouveaux réseaux en séparatif, - gestion des graviers par la création d'un dépotoir. Les conclusions du PGEE sont utilisées dans le cadre des autorisations à bâtir par exemple.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Allocation budgétaire des maîtres d'ouvrage	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP du SEVEBO

Coût estimatif						
Actions	Echéancier				Montant TTC (€)	Montant TTC (CHF)
	2013	2014	2015			
Gestion des déversoirs d'orages	995 200 €				995 200 €	SFr. 1 244 000
Gestion des eaux parasites						
Gestion des eaux pluviales						
Réhabilitation de réseaux						
Création de réseaux en séparatif						
Gestion des graviers						
Total	995 200 €				995 200 €	SFr. 1 244 000

Plan de financement							
Actions	Partenaires financiers	Echéancier				Total TTC (€)	Total TTC (CHF)
		2013	2014	2015			
Assainissement du réseau d'assainissement	Communes et syndicat	995 200 €				995 200 €	SFr. 1 244 000
Total		995 200 €				995 200 €	SFr. 1 244 000
					Total TTC	995 200 €	SFr. 1 244 000

Remarques complémentaires - conditions d'aides
<p>L'ensemble des actions des PGEE sera repris lors de l'élaboration du module 22 du PsEaux " Assainissement bassin versant de l'Allaine". La réalisation de ce module est prévu en 2013-2014.</p>

N° A1-16	PGEE en cours Amélioration de la collecte sur les réseaux d'évacuation des eaux	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Asuel, Beurnevésin, Bure, Coeuve, Dampfreux, Fahy, Fregiécourt, Lugnez, Montignez, Pleujouse	
Cours d'eau	Allaine, Coeuvette, Vendeline	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Communes	2010	5 ans

Contexte
<p>Les communes de Beurnevésin, Bure, Montignez et Fahy possèdent chacune leur propre station d'épuration.</p> <p>Les eaux de la Baroche (Asuel, Fregiécourt et Pleujouse) sont traitées par une station à phragmifiltre. Les communes de la Coeuvette (Coeuve, Dampfreux, Lugnez) sont regroupées en tant que syndicat des eaux usées de la Coeuvette (SECO) avec une STEP à boues activées d'une capacité de 1'700 EH.</p> <p>Les PGEE de Bure, Fahy, Montignez et Beurnevésin sont en cours d'élaboration. Les montants indiqués ci-dessous concernent uniquement le SECO.</p> <p>Une fois les PGEE terminés, les dysfonctionnements seront connus. Les objectifs seront ensuite fixés. Il en découlera des priorités d'amélioration et un planning d'actions en fonction.</p>

Objectifs
Améliorer le fonctionnement de la collecte des eaux usées, suite aux conclusions des PGEE.

Description du projet
<p>Les objectifs seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire les eaux claires parasites, - gérer les eaux pluviales, - réhabiliter les réseaux, - étendre les réseaux...

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Allocation budgétaires des maîtres d'ouvrage	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements des STEP


Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant TTC (€)	Montant TTC (CHF)
	2013	2014	2015				
A définir précisément en fonction des PGEE (fin 2009)	1 334 400 €					1 334 400 €	SFr. 1 668 000
Total	1 334 400 €					1 334 400 €	SFr. 1 668 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total TTC (€)	Total TTC (CHF)
		2013	2014	2015				
A définir précisément en fonction des PGEE (fin 2009)	Commune	1 334 400 €					1 334 400 €	SFr. 1 668 000
Total		1 334 400 €					1 334 400 €	SFr. 1 668 000
Total TTC						1 334 400 €	SFr. 1 668 000	

Remarques complémentaires - conditions d'aides
L'ensemble des actions des PGEE sera repris lors de l'élaboration du module 22 du PsEaux " Assainissement bassin versant de l'Allaine". La réalisation de ce module est prévu en 2013-2014.

Volet A
Restauration de la qualité des eaux superficielles et
souterraines

SOUS-VOLET A2
MAITRISE DES POLLUTIONS ET DES REJETS DES
ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS

Fiches A2-1 à A2-6	Volet A2	Priorité
Volet	Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers	1
Thème	Collecte des toxiques	
Communes	Communes du bassin français (sauf Morvillars pour les particuliers)	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST CCI 90	2013	1 an

Contexte
Les analyses de qualité des eaux indiquent la présence importante de toxiques (hydrocarbures, métaux, solvants...). Six fiches-actions (A2-1 à A2-6) initialement incluses dans le Contrat de rivière listaient les actions en direction des entreprises afin de les sensibiliser et les aider à réduire les pollutions et les rejets au milieu. Les résultats de la mise en oeuvre de ces fiches-action sont présentés dans le bilan à mi-parcours du Contrat de rivière. Ces actions sont intégrées dans une "opération collective" qui fera l'objet d'un contrat spécifique signé entre la CCST, la CCI et l'Agence de l'Eau. Les intitulés des fiches-actions sont rappelés dans le cadre "Description du projet" ci-dessous.

Objectifs
Réduire les pollutions et les rejets d'origine industriels

Description du projet
Prévention et gestion des pollutions accidentelles et chroniques Soutien des entreprises dans leurs démarches d'amélioration environnementale et de réduction des pollutions dispersées et toxiques Amélioration des rejets des entreprises dans les réseaux d'assainissement (autonome et collectif) Promotion des entreprises agissant pour l'environnement Animation des actions à destination des entreprises Collecter les déchets toxiques des particuliers et des entreprises

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Quantité de déchets toxiques collectés et éliminés


Coût estimatif							
Actions	Échéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Réduction des pollutions toxiques	549 000 €					549 000 €	SFr. 658 800
Connaissances et suivi des pollutions toxiques	7 000 €					7 000 €	SFr. 8 400
Régularisation administrative des rejets non domestiques	114 000 €					114 000 €	SFr. 136 800
Valorisation et Communication	11 000 €					11 000 €	SFr. 13 200
Total	681 000 €					681 000 €	SFr. 817 200

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Échéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Réduction des pollutions toxiques : priorisation et diagnostic des entreprises	CCST (50%)	24 500 €					24 500 €	SFr. 29 400
	AE RMC (50%)	24 500 €					24 500 €	SFr. 29 400
Réduction des pollutions toxiques : Investissements des entreprises	Entreprises (30 à 50%)	150 000 à 250 000 €					150 000 à 250 000 €	SFr. 180 000 à 300 000
	AE RMC (50 à 70%)	250 000 à 350 000 €					250 000 à 350 000 €	SFr. 300 000 à 420 000
Connaissances et suivi des pollutions toxiques	CCST (50%)	3 500 €					3 500 €	SFr. 4 200
	AE RMC (50%)	3 500 €					3 500 €	SFr. 4 200
Régularisation administrative des rejets non domestiques	CCST (50%)	7 000 €					7 000 €	SFr. 8 400
	AE RMC (50%)	7 000 €					7 000 €	SFr. 8 400
Régularisation administrative : Investissements des entreprises	Entreprises (50 à 70%)	50 000 à 70 000 €					50 000 à 70 000 €	SFr. 60 000 à 84 000
	AE RMC (30 à 50%)	30 000 à 50 000 €					30 000 à 50 000 €	SFr. 36 000 à 60 000
Valorisation et Communication	CCI - CCST (50%)	5 500 €					5 500 €	SFr. 6 600
	AE RMC (50%)	5 500 €					5 500 €	SFr. 6 600
Total		681 000 €					681 000 €	SFr. 817 200
Total TTC						814 476 €		

Remarques complémentaires

Volet A
Restauration de la qualité des eaux superficielles et
souterraines

SOUS-VOLET A3
MAITRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINE
AGRICOLE ET URBAINE

N°A3-3	Filtration des eaux de drainage	Priorité
Volet	Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine	2
Thème	Gestion des eaux de drainage des sols agricoles	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Covatte et Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CA90 - Agriculteurs	2013	3 ans

Contexte
<p>Le drainage permet d'évacuer les eaux excédentaires dans le sol pour améliorer le potentiel agronomique du sol. Le réseau de drainage capte les eaux qui transitent dans le sol, les collecte pour les conduire à un ou plusieurs exutoires. Ces eaux se déversent principalement dans les eaux superficielles, et dans certains cas sont susceptibles d'entrer dans les réseaux d'assainissement communaux. Le drainage peut conduire à des impacts sur le régime hydrologique, la morphodynamique et la qualité des eaux. Il peut aggraver les effets des crues du fait du surdimensionnement des fossés à ciel ouvert. Sur les versants drainés du bassin de l'Allaine, la pente entraîne l'absence d'amortissement de la crue au cours du transfert.</p> <p>Parallèlement, les eaux de drainage sont chargées en polluants agricoles. Leurs rejets directs dans les eaux superficielles devraient être évités au profit de la mise en place d'une zone tampon qui puisse filtrer ces eaux de drainage et ralentir leurs vitesses de transfert. Cette fiche-action sera mise en application suite au diagnostic des dolines qui va être réalisé sur le périmètre de protection du captage de Saint Dizier l'Evêque.</p>

Objectifs
Maîtriser l'impact des eaux de drainage sur les eaux de surface.


Description du projet
Mise en place de systèmes rustiques de filtration des eaux de drainage (surfacique ou linéaire).

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Amélioration de la qualité des rejets d'eau de drainage

Coût estimatif						
Actions	Echéancier				Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015			
Mise en place de zones tampons		15 900 €			15 900 €	SFr. 19 080
Elaboration du programme d'intervention		8 100 €			8 100 €	SFr. 9 720
Total		24 000 €			24 000 €	SFr. 28 800

Plan de financement							
Actions	Partenaires financiers	Echéancier				Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015			
Mise en place de zones tampons	Etat (33,75%)		5 366 €			5 366 €	SFr. 6 440
	Europe (41,25%)		6 559 €			6 559 €	SFr. 7 871
	Agriculteurs (25%)		3 975 €			3 975 €	SFr. 4 770
Elaboration du programme d'intervention	Agence de l'eau (50%)		4 050 €			4 050 €	SFr. 4 860
	Région Franche-Comté (30%)		2 430 €			2 430 €	SFr. 2 916
	CA90 (20%)		1 620 €			1 620 €	SFr. 1 944
Total			24 000 €			24 000 €	SFr. 28 800
						27 016 €	

Remarques complémentaires
Les financements et les actions relatifs aux MAE et au PVE seront susceptibles de changement dans le cadre la mise en application de la nouvelle PAC en 2014.

N° A3-4	Développement des surfaces de compensation écologique de type bandes herbeuses	Priorité
Volet	Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine	1
Thème	Gestion des zones tampons	
Communes	Communes du bassin suisse de l'Allaine	
Cours d'eau	Cours d'eau du bassin suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
République et canton du Jura - ENV et ECR (Service de l'économie rurale)	2010	5 ans

Contexte
<p>Certaines parcelles cultivées sont en contact direct avec le réseau hydrographique. Des zones tampons (bandes herbeuses) sont nécessaires pour freiner les transferts de substances polluantes vers les eaux superficielles. Les bandes herbeuses constituent des protections naturelles vis-à-vis de la ressource en eau dans ces zones où le risque de ruissellement est important.</p> <p>Parallèlement, leur utilisation extensive et leur situation particulière à la limite entre des milieux différents permettent en effet à certaines espèces végétales et animales exigeantes de s'installer.</p>

Objectifs
Réduire l'impact des polluants agricoles sur les eaux superficielles et améliorer les fonctions écologiques des zones riveraines des cours d'eau


Description du projet
<p>Avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2011 de la révision de la Loi fédérale sur la protection des eaux, le principe de l'exploitation extensive de l'espace nécessaire aux cours d'eau est assuré. La révision récente de l'Ordonnance y relative fournit les modalités précises d'application. Cet espace doit être mis en place jusqu'en 2018. Avec ces modifications législatives, on peut d'ores et déjà annoncer que l'objectif initial de la fiche (20 ha de SCE supplémentaires) sera atteint, car, parallèlement, 2 grands projets de réseaux écologiques selon OQE ont été approuvés dans le bassin versant de l'Allaine, à savoir "Vendline-Coeuvatte" et "Baroche". Ces 2 projets contiennent des objectifs et mesures liés à la gestion extensive des surfaces attenantes aux cours d'eau (en faveur notamment du papillon "Cuivré des marais"). De plus, un projet de réseau écologique incluant l'ensemble du linéaire de l'Allaine de Porrentruy à Boncourt vient d'être lancé.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
La mise en place de surfaces de compensation écologique et la participation à un projet de mise en réseau sont volontaires. Le Canton ne peut donc avoir qu'un rôle incitatif.	Amélioration de la qualité des eaux superficielles. Superficie engagée dans la mesure.

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant TTC (€)	Montant TTC (CHF)
	2013	2014	2015				
Mise en place de surfaces de compensation écologique le long des cours d'eau	39 000 €					39 000 €	SFr. 48 750
Total	39 000 €					39 000 €	SFr. 48 750

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total TTC (€)	Total TTC (CHF)
		2013	2014	2015				
Mise en place de surfaces de compensation écologique le long des cours d'eau	Canton (8 %)	3 120 €					3 120 €	SFr. 3 900
	Confédération (92 %)	35 880 €					35 880 €	SFr. 44 850
Total		39 000 €					39 000 €	SFr. 48 750
Total TTC						39 000 €	SFr. 48 750	

Remarques complémentaires

N° A3-5	PGEE Eaux de chaussées hors localité	Priorité
Volet	Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine (voies routières)	2
Thème	Gestion des eaux de chaussées hors localité	
Communes	Communes du bassin suisse de l'Allaine	
Cours d'eau	Cours d'eau du bassin suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Service des ponts et chaussées - Canton du Jura	2010	5 ans

Contexte
<p>L'autoroute A16 (Transjurane) dispose d'équipements de protection des eaux correspondant à l'état de la technique (bassins de rétention et de décantation avec système de commande et concept en cas d'accident).</p> <p>Dans les localités, la problématique des eaux pluviales est intégrée dans les Plan Généraux d'Evacuation des eaux des communes.</p> <p>L'évacuation des eaux de chaussées hors localité n'est pas toujours suffisamment maîtrisée.</p>

Objectifs
<p>réduire l'impact des polluants agricoles sur les eaux superficielles, améliorer les fonctions écologiques des zones riveraines des cours d'eau.</p>

Description du projet
<p>Pour la réduction des impacts des routes par temps pluie ou à la suite d'un accident, une méthodologie relative à l'élaboration de la planification globale de l'évacuation des eaux de routes (à l'image des PGEE en localité), est actuellement à l'étude par le Service de ponts et chaussées (PCH) de la République et Canton du Jura.</p>


Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Attribution des budgets par les autorités politiques (PLT)	Réalisation de l'étude

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant TTC (€)	Montant TTC (CHF)
	2013	2014	2015				
PGEE eaux de chaussées	64 000 €	64 000 €	32 000 €			160 000 €	SFr. 200 000
Total	64 000 €	64 000 €	32 000 €			160 000 €	SFr. 200 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total TTC (€)	Total TTC (CHF)
		2013	2014	2015				
PGEE eaux de chaussées	Canton du Jura (100%)	64 000 €	64 000 €	32 000 €			160 000 €	SFr. 200 000
Total		64 000 €	64 000 €	32 000 €			160 000 €	SFr. 200 000
Total TTC							160 000 €	SFr. 200 000

Remarques complémentaires

VOLET B1
RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES
COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

N°B1-2	Restauration de la ripisylve	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	2
Thème	Gestion de la ripisylve	
Communes	Commune du bassin versant français	
Cours d'eau	Cours d'eau du bassin français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90 - CA90	2012	5 ans

Contexte
<p>La ripisylve joue des rôles variés, notamment sur l'écoulement des eaux (ralentissement de l'onde de crue, épuration des eaux), sur la stabilité des berges (système racinaire ancré dans le sol), et sur la qualité écologique (ombrage, corridor écologique, habitats pour les macro invertébrés et l'ichtyofaune, diversification de la structure du lit...)</p> <p>Sa présence, mais aussi sa qualité (diversité des strates et des essences, diversité des âges, bon état sanitaire....) est donc indissociable du bon fonctionnement de l'hydrosystème.</p> <p>Sur le bassin de l'Allaine, le boisement de berge est la plupart du temps, soit de mauvaise qualité soit absent (1/3 du linéaire). Il se résume généralement à un fin cordon arboré ou arbustif, ce qui limite sa valeur patrimoniale et écologique.</p> <p>De plus, on note la présence d'espèces indésirables et peu adaptées aux abords de cours d'eau (résineux, peupliers) et d'espèces allochtones envahissantes (Renouée du Japon et Impatiens glanduleuse).</p> <p>Un programme pluriannuel de restauration et d'entretien, sur 5 ans, doit être élaboré dans la 1ère année du contrat de rivière. Les actions de restauration et d'entretien doivent tenir compte des préconisations de ce programme de gestion.</p>

Objectifs
Amélioration des fonctionnalités biologiques de la ripisylve et le maintien de son rôle.


Description du projet
<p>En fonction des conclusions du programme de gestion, les opérations de restauration de la ripisylve seront engagées.</p> <p>De manière générale, ces opérations consisteront à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) la plantation d'essences variées dans les secteurs lacunaires 2) l'abattage ou l'élagage dans les secteurs à enjeux 3) l'enlèvement systématique des déchets synthétiques sur les secteurs d'intervention 4) l'abattage des espèces non désirées (peupliers, épicéas...) et leur remplacement par des espèces adaptées aux milieux aquatiques 5) l'enlèvement de bois mort pouvant présenter des risques d'embâcles dans les secteurs à enjeux 6) la lutte contre les espèces invasives (arrachage de la Balsamine glanduleuse, traitement des îlots de Renouée du Japon). <p>Les priorités d'intervention seront données aux secteurs présentant un enjeu notable de protection (habitations, infrastructures), de gestion écologique (secteur fortement dégradé, artificialisé) ou présentant un enjeu fort pour le développement de la biodiversité.</p> <p>A l'issue du programme de restauration, il est prévu de conduire régulièrement des opérations d'entretien, visant à maintenir l'état acquis.</p> <p>Les travaux d'entretien seront proposés en priorité aux exploitants agricoles, avec l'appui administratif et technique de la Chambre d'Agriculture.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Réalisation de la fiche B1-1 (PREE) DIG Autorisations ou déclarations loi sur l'eau Réunion d'information auprès des riverains	Linéaire de berges restaurées ou entretenues

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Restauration de la ripisylve	61 059 €	52 800 €				113 859 €	SFr. 136 631
Animation CA90	Dossier de subvention déjà déposé						SFr. 0
Total	61 059 €	52 800 €				113 859 €	SFr. 136 631

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Travaux de restauration de la ripisylve	Conseil Général (35%)	21 371 €	18 480 €				39 851 €	SFr. 47 821
	Région Franche-Comté (15%)	9 159 €	7 920 €				17 079 €	SFr. 20 495
	Agence de l'Eau (50%)	30 530 €	26 400 €				56 930 €	SFr. 68 315
Animation CA90	Région Franche-Comté (3,3%)	Dossier de subvention déjà déposé						
	CA90 (46,7%)							
	Agence de l'Eau (50%)							
Total		61 059 €	52 800 €				113 859 €	SFr. 136 631
Total TTC						136 175 €		

Remarques complémentaires
<p>Les montants des travaux ont été définis précisément par le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Ripisylve.</p> <p>Le soutien de la Région sera subordonné à la prise en compte de l'enjeu biodiversité comme prioritaire. La DIG porte dur 5 ans (2012-2017), sous réserve des financements disponibles, les travaux continueront donc au-delà du cadre du Contrat de rivière.</p>

N°B1-3	Mise en défens des abords de cours d'eau	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	2
Thème	Gestion de la ripisylve 	
Communes		
Cours d'eau	Vendeline, Coeuvalte, Covatte et Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90 - CA90 - Agriculteurs	2013	2 ans

Contexte
<p>De nombreux linéaires de cours d'eau ne présentent pas de végétation de rives et sont occupés jusqu'au niveau des berges par des prairies exploitées pour la pâture ou la fauche. De plus, les pâtures en bord de rivière permettent au bétail de s'abreuver directement dans le lit du cours d'eau. Cette pratique peut entraîner une dégradation des berges et de la qualité de l'eau.</p> <p>La mise en défens des abords de cours d'eau, sur quelques mètres de largeur, vise à préserver et maintenir la ripisylve, et a un impact positif sur la qualité de l'eau. Les actions de mise en défens sur les parcelles incluses dans le PPRE ont été intégrées à ce programme. Il reste à travailler sur les autres parcelles. Cette fiche-action a pour objectif de cibler toutes les autres parcelles concernées et qui ne font pas partie du PPRE.</p>

Objectifs
Amélioration des fonctionnalités biologiques de la ripisylve et le maintien de son rôle

Description du projet
<p>La mise en défens des tronçons de cours d'eau nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pose de clôtures en retrait des berges dans les pâtures, - la mise en place d'abreuvoirs de pâtures, - l'aménagement d'ouvrages de franchissement <p>Sur l'ensemble du bassin (hors PPRE, puisque c'est déjà traité dans un autre cadre), afin de limiter le piétinement de bétail, la mise en place d'abreuvoirs et clôtures sera encouragée.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Surface de végétation restaurée

Coût estimatif						
Actions	Echéancier				Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014				
Clôtures	49 000 €	49 000 €			98 000 €	SFr. 117 600
Abreuvoirs	6 150 €	6 150 €			12 300 €	SFr. 14 760
Elaboration du programme d'interventions	dossier de subvention déjà déposé					
Total	55 150 €	55 150 €			110 300 €	SFr. 132 360

Plan de financement							
Actions	Partenaires financiers	Echéancier				Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014				
Clôtures, abreuvoirs et ouvrages de franchissement	FEADER/Agence (75%)	41 363 €	41 363 €			82 725 €	SFr. 99 270
	Agriculteurs (25%)	13 788 €	13 788 €			27 575 €	SFr. 33 090
Elaboration du programme d'interventions	Agence de l'Eau (50%)	dossier de subvention déjà déposé					
	Région Franche-Comté (30%)						
	CA90 (20%)						
Total		55 150 €	55 150 €			110 300 €	SFr. 132 360
					Total TTC	131 919 €	

Remarques complémentaires
<p>Cette action est éligible dans le cadre de la mesure 216 du PDRH avec participation de l'Agence si le dossier est déposé en 2013. Attention, ce dispositif est susceptible de changement dans le cadre de la nouvelle PAC en 2014. Les financements et les actions relatifs aux MAE et au PVE pourront être modifiés. La Région peut aider à hauteur de 15% la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs.</p>

N° B1-6	Plantation de haies	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	3
Thème	Amélioration de la continuité écologique	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CA90 - Agriculteurs	2013	2 ans

Contexte
Les haies assurent différentes fonctions : préservation de la biodiversité, lutte contre l'érosion et le ruissellement, lutte biologique... Certains secteurs du bassin de l'Allaine sont dépourvus de haies. Le maillage du territoire par des réseaux de haies constitue un enjeu important.

Objectifs
Limiter le ruissellement et les transferts de substances. Préserver la biodiversité.


Description du projet
Recréer un réseau de haies en priorité sur les zones de protection prioritaires des AAC de Grandvillars et Saint Dizier l'Evêque (fiche B3-1). L'objectif est la création de 1km de haies.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Linéaire de haies restaurées ou entretenues

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Travaux plantation	5 000 €	5 000 €				10 000 €	SFr. 12 000
Elaboration du programme d'interventions + communication	dossier de subvention déjà déposé						
Total	5 000 €	5 000 €				10 000 €	SFr. 12 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Travaux plantation	Etat (9%)	450 €	450 €				900 €	SFr. 1 080
	Europe (11%)	550 €	550 €				1 100 €	SFr. 1 320
	Agriculteurs (80%)	4 000 €	4 000 €				8 000 €	SFr. 9 600
Entretien	Etat (45%)	Déjà réalisé dans le cadre de Natura 2000 en 2012 par mise en place de MAE, cette action est terminée.						
	Europe (55%)							
Elaboration du programme d'interventions	Agence de l'eau (50%)	Dossier de subvention déjà déposé						
	Région Franche-Comté (30%)							
	CA90 (20%)							
Total		5 000 €	5 000 €			10 000 €	SFr. 12 000	
Total TTC						11 960 €		

Remarques complémentaires
Les financements et les actions relatifs aux MAE et au PVE seront susceptibles de changement dans le cadre de la mise en application de la nouvelle PAC en 2014. PVE (mesure 121 du PDRH) : Achat de matériel et de plants afin de constituer des haies. Entretien de haies : MAETER LINEA_01. La Région Franche-Comté peut soutenir la création de haies à hauteur de 15% et 30% dans les zones à enjeux de biodiversité (trame verte et bleue). Des aides de la Fédération de chasse sont aussi mobilisables.

N°B1-7	Définition de l'espace de mobilité	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Gestion de l'espace	
Communes	Communes du bassin français	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2011	3 ans

Contexte
<p>L'espace de mobilité est « l'espace du lit majeur à l'intérieur duquel le ou les chenaux fluviaux assurent des translations latérales pour permettre une mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement optimum des écosystèmes aquatiques et terrestres. » (SDAGE RMC). Il est donc nécessaire de restaurer les phénomènes de régulation naturelle qui caractérisent la dynamique fluviale des cours d'eau à lit mobile, afin de favoriser la recharge sédimentaire et préserver les secteurs inondables.</p> <p>Dans un contexte général de déficit sédimentaire, la dynamique physique de certains tronçons de l'Allaine et ses affluents est déséquilibrée, entraînant une incision plus ou moins marquée du lit. La perturbation la plus remarquable sur les tronçons concernés est la disparition du matelas alluvial qui se traduit déjà par endroit par des affleurements du substratum. La richesse de l'habitat aquatique est de ce fait nettement dégradée.</p>

Objectifs
<p>préserver ou retrouver le caractère alluvial ou humide des milieux riverains par débordement ou remontée de nappe</p> <p>préserver et retrouver les bonnes conditions d'expression de la biodiversité des milieux aquatiques</p> <p>favoriser les processus dynamiques dont dépendent les habitats aquatiques en rétablissant notamment le transport solide</p>


Description du projet
<p>En se basant sur la méthodologie proposée par l'agence de l'eau RMC (guide technique n°2), il s'agit de définir et cartographier 3 espaces emboîtés et de définir les mesures de gestion les mieux adaptées:</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'espace de mobilité maximal, correspondant généralement à l'ensemble du fond de vallée constitué de matériaux érodables -l'espace de mobilité fonctionnel, basé sur des critères essentiellement géomorphologiques et sédimentologiques. -l'espace minimal, correspondant à la surface et à l'amplitude indispensables pour ne pas accentuer les dysfonctionnements hydrologiques, sédimentologiques ou écologiques observés. <p>La définition de l'espace de mobilité sera réalisée par le CG90.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Concertation avec les partenaires et usagers	Cartographie complète des espaces maximum, fonctionnel et minimum, sous SIG

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Définition de l'espace de mobilité	dossier de subvention déjà déposé						
Total							

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Définition de l'espace de mobilité	Agence de l'eau (50%)	dossier de subvention déjà déposé						
	Région Franche-Comté (15%)							
	CG90 (35%)							
Total								
Total TTC								

Remarques complémentaires

N° B1-9	Acquisition foncière à l'amiable	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Gestion de l'espace	
Communes	Grandvillars, Joncherey, Thiancourt et Réchésy	
Cours d'eau	Allaine et Vendeline	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2013	2 ans

Contexte
La gestion des milieux aquatiques nécessite des mesures de restauration et de préservation. Mais cette gestion est parfois rendue difficile en raison du caractère privé des espaces naturels. Dans certains cas, l'acquisition foncière est le moyen le plus approprié pour intervenir et protéger les cours d'eau et leurs milieux annexes.

Objectifs
Préserver ou retrouver le caractère alluvial ou humide des milieux riverains par débordement ou remontée de nappe Préserver et retrouver les bonnes conditions d'expression de la biodiversité des milieux aquatiques Favoriser les processus dynamiques dont dépendent les habitats aquatiques en rétablissant notamment le transport solide.


Description du projet
Cette fiche-action sera mise en oeuvre dans le cadre des projets de restauration morphologique sur Grandvillars et sur le deuxième tronçon de Réchésy (fiches-action B1-16 et B1-17) sur des sites prioritaires qui nécessiteront une gestion particulière. Le Conseil Général envisage d'acquérir des terrains sur la base de négociations à l'amiable : -directement par proposition auprès du propriétaire, -le cas échéant en mandatant la SAFER pour assurer une veille foncière.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	parcelles acquises ou échangées

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Acquisition amiable	20 000 €	10 000 €	10 000 €			40 000 €	SFr. 48 000
Total	20 000 €	10 000 €	10 000 €			40 000 €	SFr. 48 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Acquisition amiable	Agence de l'eau (50%)	10 000 €	5 000 €	5 000 €			20 000 €	SFr. 24 000
	CG90 (50%)	10 000 €	5 000 €	5 000 €			20 000 €	SFr. 24 000
Total		20 000 €	10 000 €	10 000 €			40 000 €	SFr. 48 000
Total TTC						40 000 €		

Remarques complémentaires

N° B1-10	Acquisition foncière	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Gestion de l'espace	
Communes	Grandvillars, Joncherey, Thiancourt et Réchesy	
Cours d'eau	Allaine et Vendeline	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2013	3 ans

Contexte
La gestion des milieux aquatiques nécessite des mesures de restauration et de préservation. Mais cette gestion est parfois rendue difficile en raison du caractère privé des espaces naturels. Dans certains cas, l'acquisition foncière est le moyen le plus approprié pour intervenir et protéger les cours d'eau et leurs milieux annexes.

Objectifs
Préserver ou retrouver le caractère alluvial ou humide des milieux riverains par débordement ou remontée de nappe Préserver et retrouver les bonnes conditions d'expression de la biodiversité des milieux aquatiques Favoriser les processus dynamiques dont dépendent les habitats aquatiques en rétablissant notamment le transport solide.


Description du projet
Il s'agit d'acquérir les parcelles identifiées sur les tronçons prioritaires qui feront l'objet d'une restauration morphologique (Vendeline à Réchésy, Allaine à Grandvillars). Des propositions d'achat ou d'échange seront faites aux propriétaires en valorisant au maximum les négociations à l'amiable. Toutefois, une déclaration d'utilité publique (DUP) sera engagée. Nous pourrions intégrer à ce programme d'acquisition des parcelles identifiées comme prioritaires (zones humides à restaurer par exemple). L'achat de parcelles entières sera privilégié ou des solutions de redécoupage foncier les moins contraignantes pour les propriétaires, ainsi que des solutions permettant de réduire autant que possible l'impact sur les exploitations agricoles.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	parcelles acquises ou échangées

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Acquisition foncière	80 000 €	80 000 €	80 000 €			240 000 €	SFr. 288 000
Total	80 000 €	80 000 €	80 000 €			240 000 €	SFr. 288 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012				
Acquisition foncière	Agence de l'Eau (50%)	40 000 €	40 000 €	40 000 €			120 000 €	SFr. 144 000
	CG90 (50%)	40 000 €	40 000 €	40 000 €			120 000 €	SFr. 144 000
Total		80 000 €	80 000 €	80 000 €			240 000 €	SFr. 288 000
Total TTC						240 000 €		

Remarques complémentaires

N°B1-11	Elaboration d'une charte de bonne gestion des espaces riverains	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	2
Thème	Gestion de l'espace 	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2011	3 ans

Contexte
<p>Sur le bassin versant de l'Allaine, l'occupation des sols est très variée : forêts, étangs, pâtures, prairies de fauche, cultures, surfaces imperméabilisées, jardins, terrains d'agrément...</p> <p>Chaque type de sol nécessite une gestion particulière qui peut avoir un impact négatif sur le milieu naturel. On observe l'épandage de produits phytosanitaires par les agriculteurs, collectivités ou particuliers, le pâturage jusqu'en bord de berge ou encore la plantation d'essences non adaptées en bord de cours d'eau.</p>

Objectifs
Adaptation de l'utilisation et de l'entretien des zones riveraines


Description du projet
<p>Le contrat de rivière prévoit d'élaborer, pour chaque type d'occupation du sol, une charte de bonne gestion qui comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les engagements de l'exploitant concernant l'utilisation des espaces riverains - des conseils de gestion de l'espace afin de protéger le milieu et certaines espèces (fauches tardives, plantations de haies...) <p>Cette charte sera défini dans le cadre du dispositif Natura 2000 et tiendra compte des préconisations du DOCOB.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	rédaction de la charte

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Elaboration de la charte	15 000 €					15 000 €	SFr. 18 000
Total	15 000 €					15 000 €	SFr. 18 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Elaboration de la charte	Agence de l'eau (bonus partenarial uniquement) (30%)							
	Région Franche-Comté (15%)	2 250 €				2 250 €	SFr. 2 700	
	CG90 (85%)	12 750 €				12 750 €	SFr. 15 300	
Total		15 000 €				15 000 €	SFr. 18 000	
Total TTC						17 940 €		

Remarques complémentaires

N° B1-13	Identifier et valoriser les zones inondables potentielles	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Gestion de l'espace	
Communes	Grandvillars, Delle et Réchesy	
Cours d'eau	Allaine et Vendeline	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2011	5 ans

Contexte
<p>L'urbanisation et l'endiguement ont eu pour conséquences la déconnexion des zones anciennement inondables avec le cours d'eau. La perte de ces zones d'expansion de crues a pu engendrer des aggravations des inondations dans certains secteurs à enjeux fonciers.</p> <p>La restauration de zones inondables, par des interventions sur les berges ou les rives peut permettre de mieux gérer les inondations en contribuant au ralentissement de la vitesse de propagation des crues.</p> <p>Elle peut aussi favoriser le retour d'une faune et d'une flore caractéristiques des abords de cours d'eau (restauration de zones humides).</p>

Objectifs
<p>gestion des inondations</p> <p>protection des biens et des personnes</p> <p>restauration des zones humides</p>

Description du projet
<p>Pour chaque secteur qui fera l'objet d'une restauration morphologique, une modélisation hydraulique sera effectuée afin d'étudier les meilleures possibilités pour restaurer des zones d'expansion de crues. On pourra ainsi quantifier l'apport de chaque opération de restauration dans la lutte contre les inondations.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Surface restaurée pour l'expansion de crues

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Modélisation hydraulique	intégré à la fiche B1-15, B1-16, B1-17						
Total							

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Modélisation hydraulique		intégré à la fiche B1-15, B1-16, B1-17						
Total								

Remarques complémentaires
Montant intégré dans les trois fiches restauration

N° B1-15	Restauration morphologique de l'Allaine à Delle	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Restauration morphologique	
Communes	Delle	
Cours d'eau	Allaine	

Maitre(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2013	4 ans

Contexte
<p>Ce tronçon de l'Allaine traverse Delle sur 1,5 km, avec une largeur de l'ordre de 20 mètres.</p> <p>Dans une logique purement hydraulique, l'Allaine au centre de Delle a subi, dans les années 70 et conjointement avec Boncourt en Suisse de lourds travaux de chenalisation et de recalibrage.</p> <p>Le lit et les berges sont entièrement pavés ou bétonnés, la section est trapézoïdale. Pour pallier l'augmentation de la pente, 3 seuils en béton ont été aménagés.</p> <p>Ces artificialisations génèrent une lame d'eau à l'étiage trop mince, des problèmes d'attractivité, une rupture dans la continuité écologique et de nombreux dysfonctionnements dynamiques.</p> <p>En raison des enjeux fonciers et des fortes contraintes urbaines, le potentiel de développement est très limité. Toutefois, il présente un intérêt important compte tenu de sa position frontalière et sa visibilité. Une première intervention a été réalisée sur la partie suisse à Boncourt, mais elle ne règle pas la problématique de l'ensemble du tronçon.</p>

Objectifs
<p>Améliorer le fonctionnement dynamique et écologique du cours d'eau</p> <p>Améliorer la capacité d'accueil du milieu</p> <p>Augmenter la lame d'eau à l'étiage</p> <p>Diversifier les écoulements et les formes morphologiques</p> <p>Assurer la continuité écologique entre l'aval et l'amont</p> <p>Réimplanter une végétation assurant son rôle écologique</p> <p>Rétablissement de la connectivité longitudinale</p> <p>Déclassement des habitats</p>

Description du projet
<p>Le projet se décompose en plusieurs parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rétablissement de la libre circulation • Elargissement du gabarit hydraulique en amont • Création d'un lit d'étiage méandrique et diversifié • Amélioration des caractéristiques paysagères. <p>L'étude d'avant-projet est validée par le Comité de pilotage, la phase "projet" fera l'objet d'une validation courant 2013, pour un lancement des travaux en 2014.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
<p>DIG foncières</p> <p>Acquisitions administrative</p> <p>Autorisation</p>	<p>Evolution de la qualité des peuplements aquatiques</p> <p>Evolution de la qualité morphologique</p>

Coût estimatif						
Actions	Echéancier			Montant HT (€)	Montant HT (CHF)	
	2013	2014	2015			
Travaux de restauration morphologique		686 590 €		686 590 €	SFr. 823 908	
Travaux de valorisation paysagère		non chiffré				
Rétablissement de la continuité longitudinale		50 000 €		50 000 €	SFr. 60 000	
Acquisition foncière amiable		intégré dans la fiche B1-9 (P.M. 7 500 €)				
Frais de procédure	7 000 €			7 000 €	SFr. 8 400	
Frais divers		21 000 €		21 000 €	SFr. 25 200	
Total	7 000 €	757 590 €		764 590 €	SFr. 917 508	

Plan de financement							
Actions	Partenaires financiers	Echéancier			Total HT (€)	Total HT (CHF)	
		2013	2014	2015			
Travaux	Agence de l'Eau (67,5%)		463 448 €		463 448 €	SFr. 556 138	
	Conseil régional Franche-Comté (12,5%)		85 700 €		85 700 €	SFr. 102 840	
	CG90 (20%)		137 442 €		137 442 €	SFr. 164 930	
Rétablissement continuité longitudinale	Agence de l'Eau (67%)		33 500 €		33 500 €	SFr. 40 200	
	Conseil régional Franche-Comté (13%)		6 500 €		6 500 €	SFr. 7 800	
	CG90 (20%)		10 000 €		10 000 €	SFr. 12 000	
Frais de procédure	CG90 (50%)	3 500 €			3 500 €	SFr. 4 200	
	Agence de l'eau (50 %)	3 500 €			3 500 €	SFr. 4 200	
Frais divers	CG90 (50%)		10 500 €		10 500 €	SFr. 12 600	
	Agence de l'eau (50 %)		10 500 €		10 500 €	SFr. 12 600	
Total		7 000 €	757 590 €		764 590 €	SFr. 917 508	
					Total TTC	914 450 €	

Remarques complémentaires
<p>Le CFRC a déjà acté sa participation à hauteur de 92 200 €. Les travaux sont pris en charge au titre des aides classiques à hauteur de 70 % par l'Agence de l'eau.</p>

N° B1-16	Restauration morphologique de l'Allaine à Grandvillars	Priorité
Volet	Préservation, reconquête et mise en valeur des milieux aquatiques et humides	1
Thème	Restauration morphologique	
Communes	Grandvillars	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2013	3 ans

Contexte
<p>Ce tronçon de l'Allaine représente environ 7 km, entre sa confluence avec la Covatte et son entrée dans Morvillars. Il a une largeur moyenne de 20 mètres.</p> <p>Il est marqué par une forte mobilité latérale. Il présente des sites naturels, d'excellente qualité morphologique et d'autres sites fortement impactés par des rectifications anciennes. Un seuil vient bloquer la libre circulation piscicole.</p> <p>Le potentiel de restauration de ce tronçon est élevé. Il traverse une ZNIEFF zone naturelle d'intérêt écologique et faunistique et floristique de type 1 et fait partie d'un site Natura 2000. Suite à l'étude réalisée en 2011 et 2012, trois scénarii ont été proposés par le bureau d'étude: un scénario minimaliste qui correspond au budget initial prévu dans la fiche-action, un scénario intermédiaire sur les deux tronçons initialement identifiés dans le cadre de la fiche-action, et un scénario maximaliste qui porterait sur un tronçon plus long. Le chiffrage présenté ci-dessous est basé sur le rapport d'avant-projet du scénario intermédiaire. Le plan de financement reste à définir à ce jour.</p>

Objectifs
<p>Améliorer le fonctionnement dynamique et écologique du cours d'eau</p> <p>Améliorer la capacité d'accueil du milieu</p> <p>Augmenter la lame d'eau à l'étiage</p> <p>Diversifier les écoulements et les formes morphologiques</p> <p>Assurer la continuité écologique entre l'aval et l'amont</p> <p>Réimplanter une végétation assurant son rôle écologique</p>

Description du projet
<p>Le projet se décompose en plusieurs parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rétablissement de la libre circulation • Restauration de la ripisylve • Acquisitions foncières • Protection des abords de cours d'eau • Reconversion des terres arables • Reméandrement

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
<p>Réalisation d'une étude hydraulique DUP</p> <p>Déclaration ou autorisation Loi sur l'eau</p> <p>Réunion d'information et de sensibilisation</p>	<p>Evolution de la qualité des peuplements aquatiques</p> <p>Evolution de la qualité morphologique</p>

Coût estimatif						
Actions	Echéancier			Montant HT (€)	Montant HT (CHF)	
	2013	2014	2015			
Etude maîtrise d'œuvre		60 000 €		60 000 €	SFr. 90 000	
Rétablissement de la continuité longitudinale: Seuil Roselets (étude et travaux) + travaux de restauration morphologique + SPS			994 000 €	994 000 €	SFr. 1 491 000	
Acquisition foncière	inclus dans la fiche B1-10 (P.M: 90 000 €)					
Travaux de valorisation paysagère	non chiffré					
Indemnités d'éviction		18 000 €	18 000 €	36 000 €	SFr. 43 200	
Procédure		5 000 €		5 000 €	SFr. 6 000	
Total		83 000 €	1 012 000 €	1 095 000 €	SFr. 1 314 000	

Plan de financement						
Actions	Partenaires financiers	Echéancier			Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015		
Etude maîtrise d'œuvre	Agence de l'Eau (50%)		30 000 €		30 000 €	SFr. 45 000
	Conseil régional Franche-Comté (15%)		9 000 €		9 000 €	SFr. 10 800
	CG90 (26%)		15 600 €		15 600 €	SFr. 18 720
	CCST + commune de Grandvillars (9 %)		5 400 €		5 400 €	SFr. 6 480
Rétablissement de la continuité longitudinale: Seuil Roselets (étude et travaux) + travaux de restauration morphologique	Agence de l'Eau (51,79%)			507 500 €	507 500 €	SFr. 761 250
	Conseil régional Franche-Comté (9,3%)			91 000 €	91 000 €	SFr. 109 200
	CG90 (20,3%)			218 900 €	218 900 €	SFr. 262 680
	CCST + commune de Grandvillars (9,7 %)			94 600 €	94 600 €	SFr. 113 520
	Reste à financer (8,9 %)			82 000 €	82 000 €	SFr. 98 400
Acquisition foncière	inclus dans la fiche B1-10 (P.M: 90 000 €)					
Travaux de valorisation paysagère	non chiffré					
Indemnités d'éviction	CG90 (50%)		9 000 €	9 000 €	18 000 €	SFr. 21 600
	Agence de l'eau (50 %)		9 000 €	9 000 €	18 000 €	SFr. 21 600
Procédure	CG90 (50%)		2 500 €		2 500 €	SFr. 3 000
	Agence de l'eau (50 %)		2 500 €		2 500 €	SFr. 3 000
Total		83 000 €	1 012 000 €		1 095 000 €	SFr. 1 314 000
Total TTC					1 309 620 €	

Remarques complémentaires
Au vu de l'état d'avancement de cette-fiche-action au moment de la réalisation du bilan à mi-pacours, cette opération ne sera certainement pas terminée en juin 2015.

N° B1-17	Restauration morphologique de la Vendeline à Réchésy	Priorité
Violet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Restauration morphologique	
Communes	Réchésy	
Cours d'eau	Vendeline	

Maitre(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2013	2 ans

Contexte

Ce tronçon de la Vendeline, frontalier, coule sur environ 2,6 km. Il a une largeur de plein bord de 5 mètres. Il est caractérisé par :

- dans sa partie en amont, une rectification et un déplacement hors du thalweg datant du 18^{ème} siècle, opération qui a créé des nombreuses altérations sur son fonctionnement dynamique (corsetage, incision, atteinte à la libre circulation, banalisation des fonds et des formes...);
- un secteur naturel, de référence, où il s'agit de travers des pâtures;
- la traversée du village de Réchésy où ses berges sont renforcées, le chenal uniforme et la libre circulation perturbée;
- en aval de Réchésy, un tronçon fortement incisé, déconnecté du lit majeur. L'étude réalisée en 2011/2012 a permis de définir un projet pour la restauration morphologique du premier tronçon. Les travaux seront réalisés en 2014. Le deuxième tronçon a fait l'objet d'une étude de protection des biens et des personnes car des travaux sur la rivière auraient pour but d'augmenter le niveau d'inondabilité dans certains secteurs du village. Les travaux permettant le franchissement du seuil sur le deuxième tronçon devront donc être reconsidérés en prenant en compte cette deuxième étude.

Objectifs

Améliorer le fonctionnement dynamique et écologique du cours d'eau
Améliorer la capacité d'accueil du milieu
Augmenter la lame d'eau à l'étiage
Diversifier les écoulements et les formes morphologiques
Assurer la continuité écologique entre l'aval et l'amont
Réimplanter une végétation assurant son rôle écologique

Description du projet

Différentes opérations sont prévues :

- Rétablissement de la libre circulation
- Restauration de la ripisylve
- Acquisitions foncières
- Protection des abords de cours d'eau
- Remise du tronçon amont dans le thalweg
- Aménagement du lit et des berges dans la traversée de Réchésy
- Traitement de l'enfoncement du lit


Les études menées sur la partie aval de la commune montrent l'absence de solution technique économiquement acceptable permettant de concilier restauration morphologique et protection des biens et personnes. Elles ont également révélé la nécessité d'étudier la question des eaux pluviales et de ruissellement en préalable à toute reprise du projet sur ce secteur. Ce tronçon pourra difficilement être traité dans les échéances du Contrat de rivière en cours.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Réalisation d'une étude hydraulique DIG Déclaration ou autorisation Loi sur l'eau Réunion d'information et de sensibilisation	Evolution de la qualité des peuplements aquatiques Evolution de la qualité morphologique

Actions	Coût estimatif			Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015		
Travaux de restauration morphologique (premier tronçon)		135 035 €		135 035 €	Sfr. 162 042
Rétablissement de la continuité longitudinale (premier tronçon)	Intégré au travaux ci-avant				
Travaux de valorisation paysagère (premier tronçon)	non chiffré				
Frais de procédure (premier tronçon)	5 000 €			5 000 €	Sfr. 6 000
Indemnités agricoles (premier tronçon)	5 000 €			5 000 €	Sfr. 6 000
Frais divers (premier tronçon)	6 000 €			6 000 €	Sfr. 7 200
Etudes hydrauliques et paysagères (deuxième tronçon)			20 000 €	20 000 €	Sfr. 24 000
Travaux de restauration morphologique (deuxième tronçon)			200 000 €	200 000 €	Sfr. 240 000
Rétablissement de la continuité longitudinale (deuxième tronçon)			21 500 €	21 500 €	Sfr. 25 800
Travaux de valorisation paysagère (deuxième tronçon)	non chiffré				
Acquisitions foncières amiables	Intégré dans fiche B1-9 (P.M. 15 000 €)				
Frais de procédure (deuxième tronçon)			5 000 €	5 000 €	Sfr. 6 000
Indemnités agricoles (deuxième tronçon)			5 000 €	5 000 €	Sfr. 6 000
Frais divers (deuxième tronçon)			6 000 €	6 000 €	Sfr. 7 200
Total	5 000 €	146 035 €	257 500 €	408 535 €	Sfr. 490 242

Actions	Partenaires financiers	Plan de financement			Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015		
Travaux de restauration morphologique (premier tronçon)	Agence de l'Eau (50%)		67 518 €		67 518 €	Sfr. 81 021
	Conseil régional Franche-Comté (15%)		20 255 €		20 255 €	Sfr. 24 306
	CG90 (35%)		47 262 €		47 262 €	Sfr. 56 715
Rétablissement de la continuité longitudinale (premier tronçon)	Intégré au travaux ci-avant					
Travaux de valorisation paysagère (premier tronçon)	non chiffré					
Frais de procédure (premier tronçon)	CG90 (50%)	2 500 €			2 500 €	Sfr. 3 000
	Agence de l'Eau (50%)	2 500 €			2 500 €	Sfr. 3 000
Indemnités agricoles (premier tronçon)	CG90 (50%)		2 500 €		2 500 €	Sfr. 3 000
	Agence de l'Eau (50%)		2 500 €		2 500 €	Sfr. 3 000
Frais divers (premier tronçon)	CG90 (50%)		3 000 €		3 000 €	Sfr. 3 600
	Agence de l'Eau (50%)		3 000 €		3 000 €	Sfr. 3 600
Acquisitions foncières amiables (premier tronçon)	Intégré dans fiche B1-9 (P.M. 15 000 €)					
Etudes hydrauliques et paysagères (deuxième tronçon)	Agence de l'Eau (50%)			10 000 €	10 000 €	Sfr. 12 000
	Conseil régional Franche-Comté (15%)			3 000 €	3 000 €	Sfr. 3 600
	CG90 (35%)			7 000 €	7 000 €	Sfr. 8 400
Travaux de restauration morphologique (deuxième tronçon)	Agence de l'Eau (50%)			100 000 €	100 000 €	Sfr. 120 000
	Conseil régional Franche-Comté (15%)			30 000 €	30 000 €	Sfr. 36 000
	CG90 (35%)			70 000 €	70 000 €	Sfr. 84 000
Rétablissement de la continuité longitudinale (deuxième tronçon)	Agence de l'Eau (65%)			13 975 €	13 975 €	Sfr. 16 770
	Conseil Régional Franche-Comté (15%)			3 225 €	3 225 €	Sfr. 3 870
	CG90 (20%)			4 300 €	4 300 €	Sfr. 5 160
Travaux de valorisation paysagère (deuxième tronçon)	non chiffré					
Frais de procédure (deuxième tronçon)	CG90 (50%)			2 500 €	2 500 €	Sfr. 3 000
	Agence de l'Eau (50%)			2 500 €	2 500 €	Sfr. 3 000
Indemnités agricoles (deuxième tronçon)	CG90 (50%)			2 500 €	2 500 €	Sfr. 3 000
	Agence de l'Eau (50%)			2 500 €	2 500 €	Sfr. 3 000
Frais divers (deuxième tronçon)	CG90 (50%)			3 000 €	3 000 €	Sfr. 3 600
	Agence de l'Eau (50%)			3 000 €	3 000 €	Sfr. 3 600
Acquisitions foncières amiables (deuxième tronçon)	Intégré dans fiche B1-9 (P.M. 15 000 €)					
Total		5 000 €	146 035 €	257 500 €	408 535 €	Sfr. 490 242
				Total TTC	488 608 €	

Remarques complémentaires

N°B1-18	Inventaire, diagnostic des étangs et élaboration du programme d'actions	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Préservation, valorisation et gestion des zones humides, des étangs et marais	
Commune	Communes du bassin versant français de l'Allaine - priorité sur le site Natura 2000	
Cours d'eau	Les étangs du bassin versant français de l'Allaine - priorité sur le site Natura 2000	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2013	2 ans

Contexte
Les étangs du bassin de l'Allaine représentent un élément indissociable du paysage et du patrimoine naturel et culturel. La présence de milieux et d'espèces remarquables est fortement liée à leur gestion et à leurs équipements : impact des vidanges sur le milieu aval, en termes de qualité des eaux et de prolifération d'espèces envahissantes, impact sur le débit des cours d'eau et sur la libre circulation des espèces piscicoles. Mais tous les étangs ne sont pas égaux face à ces impacts potentiels, selon la fréquences et les modalités de leur entretien, selon le système de captage et de vidange des eaux ou selon les activités qui y sont pratiquées (pisciculture, pêche de loisir, agrément...). Aussi est-il nécessaire de réaliser un diagnostic global de la gestion de l'étang pour prendre en compte ses spécificités et la pluralité des enjeux des acteurs concernés. On compte 120 étangs sur le bassin de l'Allaine, dont 70 sont également sur le périmètre de Natura 2000.

Objectifs
Amélioration de la qualité de l'eau dans les cours d'eau (thermie, débit, physico-chimie...)


Description du projet
<p>Le diagnostic est élaboré lors d'une visite des parcelles. Le document comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un état des lieux et du mode de gestion de l'étang qui examine : <ul style="list-style-type: none"> o les habitats présents sur l'étang et en périphérie, avec leur surface approximative et leur état, o les espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire effectivement présentes, ou susceptibles d'être présentes compte tenu de la nature des habitats, o les autres espèces animales ou végétales intéressantes et présentes, o le mode de gestion actuel de l'étang (fréquences des vidanges, des assècs, et de l'entretien ouvrages de vidange et de surverse), o les caractéristiques physiques de l'étang (surface, profondeur, nature du bassin versant, nature de l'alimentation en eau et de l'exutoire de vidange). - Des recommandations : <ul style="list-style-type: none"> o quant à la gestion de l'étang, de façon à redresser les pratiques, o quant aux travaux à engager pour améliorer la qualité environnementale de l'étang. <p>Ce diagnostic est à réaliser en période favorable (mai à septembre). Ce diagnostic permettra d'établir un programme d'actions.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Nombre de diagnostics réalisés

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Diagnostic des étangs et élaboration du programme d'actions	30 000 €	30 000 €				60 000 €	SFr. 72 000
Total	30 000 €	30 000 €				60 000 €	SFr. 72 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Diagnostic des étangs et élaboration du programme d'actions	Agence de l'eau (50%)	15 000 €	15 000 €				30 000 €	SFr. 36 000
	CG90 (50%)	15 000 €	15 000 €				30 000 €	SFr. 36 000
Total		30 000 €	30 000 €				60 000 €	SFr. 72 000
Total TTC						71 760 €		

Remarques complémentaires
Cette action sera engagée en concertation avec la démarche Natura 2000, notamment pour pouvoir faire bénéficier éventuellement de subventions dans le cadre de l'application du DOCOB. Le bonus de 20 % précédemment proposé dans la première partie du Contrat de rivière est retiré au titre du 10 ^e programme. Tous les bonus (30 % max) seront désormais négociés au cas par cas entre le maître d'ouvrage et l'AERMC et soumis à une contre-partie de la réalisation d'actions prioritaires du PDM du SDAGE par le maître d'ouvrage.

N°B1-19	Inventaire des zones humides et élaboration du programme d'actions	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Préservation, valorisation et gestion des zones humides, des étangs et marais	
Commune	Communes du bassin versant français de l'Allaine - priorité sur le site Natura 2000	
Cours d'eau	Bassin versant français de l'Allaine - priorité sur le site Natura 2000	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2013	2 ans

Contexte
<p>Depuis toujours, les zones humides jouent de multiples rôles souvent méconnus : régulation du cycle de l'eau, épuration, zones d'expansion des crues, réservoirs de biodiversité, supports d'activités économiques importantes (production agricole...).</p> <p>Pourtant, depuis plusieurs années voire décennies, ces territoires sont victimes de dégradations, perturbations et même destructions. Revêtant une importance locale voire nationale, ces zones humides doivent être préservées. Pour ce faire, seule une connaissance précise de ces espaces naturels peut permettre le maintien de leur bon état de conservation et leur gestion. Par la suite, un programme d'actions sera défini.</p>

Objectifs
Localiser les zones humides pour faciliter leur protection et définir un programme de restauration.


Description du projet
<p>La prise de conscience des impacts de la fragmentation des habitats sur les communautés biologiques implique d'établir un inventaire des zones humides sur le bassin de l'Allaine, incluant les sites de petites superficies et les sites isolés. Une expertise globale au niveau du paysage du réseau des zones humides implique la mise au point d'un outil cartographique d'évaluation des connexions entre zones humides.</p> <p>Une conception d'ensemble des réseaux de zones humides servira une politique de gestion durable des paysages alluviaux. Le cahier des charges, en cours d'élaboration par l'Agence de l'eau, sera utilisé.</p> <p>Cet inventaire sera réalisé en concertation avec Natura 2000. Une extension de l'étude sur l'ensemble du secteur Natura 2000 sera recherchée.</p> <p>Suite à cet inventaire, un programme d'actions sera défini afin de les préserver et de les restaurer.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Inventaire réalisé

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Inventaire des zones humides et élaboration du programme d'actions	30 000 €	30 000 €				60 000 €	SFr. 72 000
Total	30 000 €	30 000 €				60 000 €	SFr. 72 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Inventaire et élaboration du programme d'actions	Agence de l'eau (50%)	15 000 €	15 000 €				30 000 €	SFr. 36 000
	CG90 (50%)	15 000 €	15 000 €				30 000 €	SFr. 36 000
Total		30 000 €	30 000 €				60 000 €	SFr. 72 000
Total TTC						71 760 €		

Remarques complémentaires
<p>Cette action sera engagée en concertation avec la démarche Natura 2000. Le bonus de 20 % précédemment proposé dans la première partie du Contrat de rivière est retiré au titre du 10^e programme. Tous les bonus (30 % max) seront désormais négociés au cas par cas entre le maître d'ouvrage et l'AERMC et soumis à une contre-partie de la réalisation d'actions prioritaires du PDM du SDAGE par le maître d'ouvrage.</p>

N° B1-20	Suivi des opérations de restauration morphologique	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Amélioration des connaissances et suivi des opérations de restauration morphologique	
Communes	Delle, Grandvillars et Réchesy	
Cours d'eau	Allaine et Vendeline	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2011	4 ans

Contexte
<p>Les opérations de restauration sur les tronçons sélectionnés (Allaine à Delle et Grandvillars, Vendeline amont) ont pour objectif principal de rétablir les fonctionnalités biologiques et morphodynamiques des cours d'eau.</p> <p>Suivre l'impact des interventions au regard des objectifs visés est une condition indispensable pour évaluer l'efficacité des opérations. Les montants prévus en 2015 pour les suivis pourront être déplacés en 2016, afin de permettre une recolonisation du milieu par la faune et la</p>

Objectifs
Evaluer l'efficacité des opérations de restauration

Description du projet
<p>Il est prévu d'effectuer des suivis portant sur différents thèmes :</p> <p>Suivi hydrobiologique par relevés IBG DCE</p> <p>Suivi piscicole par pêches électriques (réalisation technique par la fédération de pêche)</p> <p>Suivi de la qualité habitationale par cartographie des habitats aquatiques (méthode Carhyce)</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Suivi hydrobiologique			5 400 €			5 400 €	SFr. 6 480
Suivi piscicole			4 000 €			4 000 €	SFr. 4 800
Suivi des habitats			6 000 €			6 000 €	SFr. 7 200
Total			15 400 €			15 400 €	SFr. 18 480

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Suivi hydrobiologique, piscicole et habitats	Agence de l'eau (50%)			7 700 €			7 700 €	SFr. 9 240
	Région Franche-Comté (15%)			2 310 €			2 310 €	SFr. 2 772
	CG90 (35%)			5 390 €			5 390 €	SFr. 6 468
Total				15 400 €			15 400 €	SFr. 18 480
Total TTC							18 418 €	

Remarques complémentaires

N° B1-21	Poste de technicien de rivière	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Amélioration des connaissances et suivi des opérations de restauration morphologique	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2010	5 ans

Contexte
Les nombreuses actions de restauration morphologique des cours d'eau du bassin de l'Allaine vont nécessiter un suivi technique.

Objectifs
Mise en œuvre des opérations de restauration


Description du projet
<p>Le suivi et le soutien technique des opérations de restauration morphologique vont nécessiter un poste à 80% d'un technicien du Conseil Général.</p> <p>Ses missions seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -rédaction des dossiers de consultation d'entreprises, marchés publics, -lancement des démarches administratives (DIG, DUP) -animation de réunions publiques -maîtrise d'œuvre ou assistance à maîtrise d'œuvre pour les études complémentaires -maîtrise d'oeuvre ou assistance à maîtrise d'œuvre des travaux de rivière -suivi des chantiers -suivis de la qualité écomorphologique, mise à jour de la photothèque - suivis de la qualité biologique - suivis de la qualité habitatonnelle -veille réglementaire

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Mise en œuvre des actions de restauration morphologiques

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Poste de technicien rivière	56 000 €	56 000 €	28 000 €			140 000 €	SFr. 168 000
Total	56 000 €	56 000 €	28 000 €			140 000 €	SFr. 168 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Poste de technicien rivière	Agence de l'eau (50%)	28 000 €	28 000 €	14 000 €			70 000 €	SFr. 84 000
	CG90 (50%)	28 000 €	28 000 €	14 000 €			70 000 €	SFr. 84 000
Total		56 000 €	56 000 €	28 000 €			140 000 €	SFr. 168 000
Total TTC							167 440 €	

Remarques complémentaires
Les aides de l'Agence sont données à titre indicatif, des plafonds seront susceptibles d'être appliqués après instruction précise du dossier).

N°B1-22	Restauration morphologique de l'Allaine à Porrentruy Pont d'Able	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Restauration morphologique	
Communes	Porrentruy	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune	2014	3 ans

Contexte
<p>Ce tronçon de l'Allaine, en aval de Porrentruy, s'étend sur 3,2 km, avec une largeur de l'ordre de 13 mètres. Ce tronçon-phare a été baptisé "Sanctuaire de l'Allaine", car il réunit sur son parcours quasiment l'ensemble des contraintes liées à l'eau : rejets des eaux usées épurées de la STEP de Porrentruy, présence d'une zone industrielle, présence de captages AEP, voie ferrée et la route cantonale à proximité, activités agricoles...</p> <p>Ces contraintes limitent fortement la dynamique latérale de l'Allaine dans ce secteur : enrochements, sections rectifiées, etc... La Municipalité de Porrentruy s'est dotée d'un Plan d'entretien de ses cours d'eau qui a été validé par l'Office de l'environnement en 2011. A fin 2012, la Municipalité a mandaté un bureau en biologie appliquée pour intégrer le volet "gestion des cours d'eau" dans ce document. Depuis, la Ville de Porrentruy s'active à un entretien sommaire de sa ripisylve. En 2012, un important aménagement de cours d'eau situé sur l'Allaine à "En Roche de Mars" a été réalisé. La commune est donc active en termes d'entretien et d'aménagement de cours d'eau. Ce projet ne pourra probablement pas démarrer avant 2015-2017, mais il est néanmoins judicieux de réserver la somme dans la planification financière</p>

Objectifs
<p>améliorer le fonctionnement dynamique et écologique du cours d'eau améliorer la capacité d'accueil du milieu diversifier les écoulements et les formes morphologiques réimplanter une végétation assurant son rôle écologique</p>


Description du projet
<p>Différentes opérations sont prévues en fonction des sections :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déconstruction des enrochements, - intervention mécanique pour augmenter la dynamique latérale, - coupe d'arbres sélective et création d'embâcles, - décapage de l'horizon A du sol dans l'espace de mobilité du cours d'eau. Le décapage permettra de supprimer les sols présents qui sont anormalement enrichis en nutriments, et par la même ne facilitent pas le retour des espèces autochtones. - création d'un nouveau lit possédant des méandres pour remplacer le canal actuel au pied de la voie ferrée, - interventions douces en technique végétale dans les zones à enjeux. <p>Un suivi du tronçon (suivi biologique, morphologique, etc...) et l'entretien du milieu sont programmés sur 40 ans .</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
<p>Cette fiche traduit une mesure ambitieuse pour laquelle le Canton, qui n'est pas propriétaire, n'a pas la maîtrise d'ouvrage. La RCJU ne peut jouer qu'un rôle incitatif. Les conditions préalables à l'exécution de cette mesure sont la libération des crédits par la commune et l'allocation budgétaire des aides financières par la Confédération suisse et par le Canton du Jura</p>	<p>Evolution de la qualité des peuplements aquatiques Evolution de la qualité morphologique</p>

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant TTC (€)	Montant TTC (CHF)
	2013	2014	2015				
Etudes avant-projet							
Acquisition de terrain et indemnités agricoles		498 400 €				498 400 €	SFr. 623 000
Travaux de restauration morphologiques							
Suivi et entretien du milieu (sur 40 ans)							
Total		498 400 €				498 400 €	SFr. 623 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total TTC (€)	Total TTC (CHF)
		2013	2014	2015				
Etude et travaux	Commune (40%)		€ 199 360				199 360 €	SFr. 249 200
	Canton du Jura + Confédération suisse (60%)		€ 299 040				299 040 €	SFr. 373 800
Total			498 400 €				498 400 €	SFr. 623 000
Total TTC						498 400 €	SFr. 623 000	

Remarques complémentaires
Le projet sera menée en concertation étroite avec la Chambre Jurassienne d'Agriculture (CJA) et la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI).

N° B1-23	Restauration morphologique de l'Allaine à Boncourt	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Restauration morphologique	
Communes	Boncourt	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune	2010	5 ans

Contexte
<p>Le tronçon possède une longueur de 2'650 mètres. Au début des années 1960, l'Allaine a été fortement corrigée à travers le village. Suite à une première "décorrection" réalisée dans les années 1980, elle présentait un aspect un peu plus naturel en amont du pont du milieu du village. Le reste de la traversée, depuis le pont du milieu jusqu'à la station limnigraphique fédérale, située à env. 190 m de la frontière, se présentait comme un canal régulier et monotone n'offrant qu'une attractivité très limitée pour la faune et la flore locale.</p> <p>En 2005, l'entreprise BAT a financé la renaturation des deux sections (2 et 3) les plus atteintes, c'est-à-dire du pont du milieu jusqu'à la station limnimétrique, sous la supervision du Canton du Jura. Les coûts se sont élevés à env. 650'000 €.</p> <p>Sur ces deux sections, longues de 900 m, l'accent a été mis sur la recherche de l'apparition naturelle d'une mosaïque équilibrée d'habitats avec des profondeurs, des vitesses d'écoulement et des substrats/supports hétérogènes.</p> <p>Pour les sections 1 et 4, laissées dans un état peu diversifié et peu attractif suite à la "décorrection" des années 1980, il est proposé de transposer les mesures qui furent prises en 2005 dans la partie centrale de la traversée de Boncourt. Ce projet ne pourra probablement pas démarrer avant la fin de la planification financière (2014) prévue dans le cadre de ce contrat de rivière.</p>

Objectifs
<p>améliorer le fonctionnement dynamique et écologique du cours d'eau</p> <p>améliorer la capacité d'accueil du milieu</p> <p>diversifier les écoulements et les formes morphologiques</p> <p>réimplanter une végétation assurant son rôle écologique</p>


Description du projet
<p>Pour la section 1, longue de 190 m, l'accent sera mis sur la diversité des structures adaptées à la faune piscicole. Pour assurer le maintien des caches créées et une lame d'eau suffisante, le lit d'étiage sera volontairement restreint et les structures fixées. En effet, comme les conditions hydrodynamiques nécessaires à l'apparition naturelle d'une mosaïque équilibrée d'habitats n'existe plus, l'aménagement hydroécologique doit donner au lit d'étiage une diversité pérenne d'habitats définis eux-mêmes par des profondeurs, des vitesses d'écoulement et des substrats/supports hétérogènes.</p> <p>Pour la section 4 (longueur 1'560 m), les aménagements en techniques du génie biologique permettront la création de nombreux habitats et une transition eau-berges diversifiées. La protection des berges contre l'érosion sera assurée par des points fixes entre lesquels la dynamique pourra s'exprimer. Aucun remodelage de terrain important (digue, élargissement du gabarit) ou construction de murs ne sont prévus, ce qui permettra de maintenir les coûts à un niveau relativement faible. Ceci est possible car le gabarit est suffisamment grand pour évacuer les crues.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
<p>Cette fiche traduit une mesure ambitieuse pour laquelle le Canton, qui n'est pas propriétaire, n'a pas la maîtrise d'ouvrage. La RCJU ne peut jouer qu'un rôle incitatif. Les conditions préalables à l'exécution de cette mesure sont la libération des crédits par la commune et l'allocation budgétaire des aides financières par la Confédération suisse et par le Canton du Jura</p>	<p>Evolution de la qualité des peuplements aquatiques</p> <p>Evolution de la qualité morphologique</p>

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant TTC (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Etudes avant-projet							
Protection berges par génie biologique						69 320 €	SFr. 86 650
Travaux de restauration morphologiques							
Suivi et entretien du milieu (sur 40 ans)							
Total						69 320 €	SFr. 86 650

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total TTC (€)	Total TTC (CHF)
		2013	2014	2015				
Etude et travaux	Commune et Canton du Jura (avec soutien de la Confédération en cours de discussion)						69 320 €	SFr. 86 650
Total							69 320 €	SFr. 86 650
Total TTC						69 320 €	SFr. 86 650	

Remarques complémentaires

N°B1-24	Restauration morphologique de la Vendline en aval de Beurnevésin	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Restauration morphologique	
Communes	Beurnevésin	
Cours d'eau	Vendline	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune	2014	3 ans

Contexte
<p>Ce tronçon-phare de la Vendline va de la partie nord du village de Beurnevésin jusqu'à la frontière française. Il est long de 1320 m et est situé presque exclusivement en zone agricole, mais il est bordé sur ses 200 premiers mètres par de la zone à bâtir en rive droite. Les berges et le lit n'ont subi quasiment aucune dégradation, à l'exception de quelques aménagements très localisés du fond du lit, en pierre naturelles, dans la partie amont. Il n'y a pas de seuils artificiels, mais quelques ressauts naturels franchissables par la faune piscicole sont présents. Le seul déficit majeur se situe au niveau de la ripisylve, absente ou très clairsemée et très étroite.</p>

Objectifs
<p>améliorer le fonctionnement dynamique et écologique du cours d'eau améliorer la capacité d'accueil du milieu diversifier les écoulements et les formes morphologiques réimplanter une végétation assurant son rôle écologique</p>


Description du projet
<p>Les travaux à entreprendre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement des empièvements localisés du fond du lit dans la partie amont, soit environ 150 m3 • Interventions mécaniques ponctuelles pour augmenter la dynamique en rive droite, couplées à une coupe d'arbres sélective et la création d'embâcles, afin d'augmenter encore la dynamique latérale, mais avec un entretien pro-actif afin d'éviter un résultat trop anarchique sur les propriétés foncières avoisinantes. • Décapage de l'horizon A du sol dans l'espace de mobilité du cours d'eau est proposé, c'est-à-dire env. 10 m de part et d'autre, mais sur une seule rive là où la forêt est présente en rive gauche. Ceci représente une bande de 10 X 2420 m répartie sur les deux rives. Des buissons, arbres et arbustes seront plantés sur toutes les surfaces décapées

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
<p>Cette fiche traduit une mesure ambitieuse pour laquelle le Canton, qui n'est pas propriétaire, n'a pas la maîtrise d'ouvrage. La RCJU ne peut jouer qu'un rôle incitatif. Les conditions préalables à l'exécution de cette mesure sont la libération des crédits par la commune et l'allocation budgétaire des aides financières par la Confédération suisse et par le Canton du Jura</p>	<p>Evolution de la qualité des peuplements aquatiques Evolution de la qualité morphologique</p>

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant TTC (€)	Montant TTC (CHF)
	2013	2014	2015				
Etudes avant-projet						137 080 €	SFr. 171 350
Indemnités agricoles							
Protection berge génie biologique		137 080 €					
Travaux de restauration morphologiques							
Suivi et entretien du milieu (sur 40 ans)							
Total		137 080 €				137 080 €	SFr. 171 350

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total TTC (€)	Total TTC (CHF)
		2013	2014	2015				
Etude et travaux	Commune (40%)		54 832 €				54 832 €	SFr. 68 540
	Canton du Jura + Confédération suisse (60%)		82 248 €				82 248 €	SFr. 102 810
Total			137 080 €				137 080 €	SFr. 171 350
Total TTC						137 080 €	SFr. 171 350	

Remarques complémentaires

N° B1-25	Restauration morphologique du Bacavoine à Fontenais (amont de l'usine Lang)	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Restauration morphologique	
Communes	Fontenais	
Cours d'eau	Bacavoine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune	2013	2 ans

Contexte
<p>Ce tronçon-phare d'une longueur de 710 m et d'une largeur constante de 4 m s'étend du nord du village de Fontenais jusqu'au nord du site industriel Lang. Le maître d'ouvrage est la commune de Fontenais.</p> <p>Ses principaux dysfonctionnements actuels sont une variation de la largeur du lit très limitée, des aménagements localisés (<10%) du lit en pierres naturelles, des enrochements prépondérants (>60%) sur les deux rives, et des rives d'une largeur insuffisante et atypiques d'un cours d'eau.</p>

Objectifs
<p>améliorer le fonctionnement dynamique et écologique du cours d'eau</p> <p>améliorer la capacité d'accueil du milieu</p> <p>diversifier les écoulements et les formes morphologiques</p> <p>réimplanter une végétation assurant son rôle écologique</p>


Description du projet
<p>La mise en oeuvre a démarré en novembre 2012 par des mesures sur la ripisylve et le remplacement du pont. Le projet va se poursuivre par des mesures d'aménagement du cours d'eau en 2013. Ce tronçon sera revitalisé de 2010 à 2012, avec diversification des écoulements et amélioration de la libre circulation piscicole.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
<p>Cette fiche traduit une mesure ambitieuse pour laquelle le Canton, qui n'est pas propriétaire, n'a pas la maîtrise d'ouvrage. La RCJU ne peut jouer qu'un rôle incitatif. Les conditions préalables à l'exécution de cette mesure sont la libération des crédits par la commune et l'allocation budgétaire des aides financières par la Confédération suisse et par le Canton du Jura</p>	<p>Evolution de la qualité des peuplements aquatiques</p> <p>Evolution de la qualité morphologique</p>

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant TTC (€)	Montant TTC (CHF)
	2013	2014	2015				
Etudes avant-projet	160 000 €					315 984 €	SFr. 394 980
Travaux de restauration morphologiques		155 984 €					
Total	160 000 €	155 984 €				315 984 €	SFr. 394 980

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total TTC (€)	Total TTC (CHF)
		2013	2014	2015				
Etudes et travaux	Commune (40%)	64 000 €	62 394 €				126 394 €	SFr. 157 992
	Canton du Jura + Confédération suisse (60%)	96 000 €	93 590 €				189 590 €	SFr. 236 988
Total		160 000 €	155 984 €				263 320 €	SFr. 394 980
Total TTC						263 320 €	SFr. 394 980	

Remarques complémentaires

B1-26	Valorisation de milieux humides	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau de des milieux aquatiques	1
Thème	Préservation, valorisation et gestion des zones humides, des étangs et marais	
Communes	Bonfol, Damphreux	
Cours d'eau	Bassin de la Vendline et Coeuvalte	

Maitre(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
République et canton du Jura-ENV + Fondation des Marais de Damphreux	2010	5 ans

Contexte
<p>Le Bassin versant de l'Allaine contient plusieurs plans d'eau et milieux humides de grand intérêt, notamment bas-marais et sites de reproduction de batraciens. Ils sont classés d'importance nationale, régionale ou locale. Les milieux d'importance nationale sont connus. On compte 3 bas-marais d'importance nationale, à savoir "Les Coeudres" (Damphreux), "En Pratchie" (Damphreux), "Neuf Etang"(Bonfol) et 8 sites de reproduction de batraciens d'importance nationale, à savoir "Etang Corbat" (Porrentruy), "Etangs de Vendlincourt" (Vendlincourt), "Etangs Rougeat" (Bonfol), Etangs de Bonfol (Bonfol), "Les Queues de Chats" (Bonfol), "Les Coeudres" (Damphreux), "La Coeuvalte" (Coeuve), "Le Martinet" Courgenay.</p> <p>L'inventaire des objets d'importance régionale et locale pour les 2 types de milieu susmentionnés est actuellement en cours d'établissement.</p>

Objectifs
Conserver et revitaliser les bas-marais et sites de reproduction de batraciens d'importance nationale.


Description du projet
<p>Les travaux sur les sites "Les Coeudres", "Etangs de Vendlincourt" et "Neuf Etang" sont terminés. Ceux sur "La Coeuvalte" auront lieu en 2013, ceux sur "En Pratchie", "Les Queues de Chats" sont planifiés. Un projet de gestion adéquate des étangs de Bonfol (en faveur des plantes de vasière et des invertébrés) est à l'étude.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Evolution de la qualité faunistique et floristique, et notamment des peuplements de batracien.

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant TTC (€)	Montant TTC (CHF)
	2013	2014	2015				
Mesures de revitalisation	40 000 €	80 000 €				120 000 €	SFr. 150 000
Total	40 000 €	80 000 €				120 000 €	SFr. 150 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total TTC (€)	Total TTC (CHF)
		2013	2014	2015				
Mesures de revitalisation	Canton (16%)	6 400 €	12 800 €				19 200 €	SFr. 24 000
	Confédération (23%)	9 200 €	18 400 €				27 600 €	SFr. 34 500
	Fondation des marais de Damphreux (61%)	24 400 €	48 800 €				73 200 €	SFr. 91 500
Total		40 000 €	80 000 €				120 000 €	SFr. 150 000
Total TTC						120 000 €	SFr. 150 000	

Remarques complémentaires

N°B1-27	Guide de bonne gestion des étangs	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Communication, information et sensibilisation	
Communes	Commune du bassin français	
Cours d'eau	Etangs du bassin français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Conseil Général 90 + CCST	2013	2 ans

Contexte
<p>De nombreux étangs sont présents sur le bassin français de l'Allaine, notamment sur le secteur géologique du Sundgau. Ces étangs représentent des lieux de vie pour une riche avifaune (nicheuse et migratrice), pour des amphibiens (grenouille rousse, rainette verte) et pour une flore remarquable et menacée.</p> <p>Toutefois, les modes de gestion (usages récréatifs) et la forte densité d'étangs ne sont pas sans poser de problèmes pour la qualité des eaux et la préservation de la biodiversité.</p> <p>Il est nécessaire de sensibiliser les propriétaires d'étangs aux bonnes pratiques, notamment les propriétaires non professionnels (privés et sociétés de pêche). Dans le cadre du contrat de rivière, la réalisation d'un guide est envisagée.</p>

Objectifs
Sensibilisation les propriétaires d'étangs à la bonne gestion de leur plan d'eau.


Description du projet
<p>Compte tenu de la technicité nécessaire pour la réalisation des fiches et de la compétence du Conseil Général en matière de préservation des espaces naturels sensibles, une collaboration sera activement recherchée. Pour certaines fiches, il est envisagé de collaborer avec d'autres partenaires tels que la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture et la section aquacole du lycée agricole de Valdoie.</p> <p>Cette outil, réalisé en premier lieu dans le cadre du contrat de rivière, est intéressant pour l'ensemble des plans d'eau du département. Il est donc proposé d'élargir sa diffusion à l'ensemble du département, notamment sur le périmètre de Natura 2000, co-signé par la CCST et le CG90.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	nombre de propriétaires sensibilisés

Coût estimatif						
Actions	Echéancier				Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015			
réalisation des textes	par les différents partenaires					
mise en page	3 000 €				3 000 €	SFr. 3 600
impression	7 000 €				7 000 €	SFr. 8 400
Total	10 000 €				10 000 €	SFr. 12 000

Plan de financement							
Actions	Partenaires financiers	Echéancier				Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015			
Guide étangs	Agence de l'eau (50%)	5 000 €				5 000 €	SFr. 6 000
	Région Franche-Comté (30%)	3 000 €				3 000 €	SFr. 3 600
	CG90 (20%)	2 000 €				2 000 €	SFr. 2 400
Total		10 000 €				10 000 €	SFr. 12 000
					Total TTC	11 960 €	

Remarques complémentaires
Cette fiche correspondait anciennement à la fiche C 2-4. Dans un souci de cohérence, elle est réintégrée au volet B1 dans le cadre du bilan à mi-parcours.

N° B1-28	Accompagnement des MO privés sur les ouvrages classés en liste 2	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Continuité écologique 	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Tronçon de cours d'eau classé en liste 2	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Fédération de Pêche	2013	2 ans

Contexte
<p>Le cours d'eau de l'Allaine, dans sa partie française, fait parti des cours d'eau proposés en liste 2 (arrêté à paraître en 2013). La liste 2 concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons). Tout ouvrage faisant obstacle doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de cinq ans après publication des listes. Les propriétaires privés devront donc y restaurer la continuité écologique.</p> <p>Sur le bassin de l'Allaine, on recense en tout dix-huit ouvrages, dont 8 référencés au ROE. Quatre sont d'ores et déjà intégrés dans les programmes de restauration morphologique du contrat de rivière transfrontalier Allaine et seront donc rendus franchissables. Les quatre restants feront l'objet d'un accompagnement des MO privés par la FDAAPPMA pour les rendre franchissables.</p>

Accompagner techniquement les propriétaires pour mettre en conformité leurs ouvrages (dès parution des arrêtés).

Description du projet
<p>L'animation sur ces ouvrages permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier les ouvrages concernés ainsi que les propriétaires, - de sensibiliser les propriétaires aux enjeux de restauration de la continuité écologique, - d'identifier les problématiques de continuité écologique sur les ouvrages (circulation piscicole et sédimentaire), - d'engager une démarche concertée et coordonnée sur les différents ouvrages, - d'accompagner techniquement les MO pour la mise en conformité de leurs ouvrages (études et travaux). <p>Cette action se fera en coordination avec les services Police de l'Eau (DDT et ONEMA).</p>


Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
parution des arrêtés relatifs au nouveau classement des cours d'eau	<p>nombre de jours d'animation</p> <p>nombre d'ouvrages mis en conformité</p>

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
identification des propriétaires et sensibilisation aux enjeux	9 079 €					9 079 €	SFr. 10 895
Réalisation d'un cahier des charges commun à tous les ouvrages concernés		2 950 €				2 950 €	SFr. 3 540
Total	9 079 €	2 950 €				12 029 €	SFr. 14 435

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Identification des propriétaires et sensibilisation aux enjeux	AE RMC (50 %)	4 540 €					4 540 €	SFr. 5 447
	FDAAPPMA 90 (50 %)	4 540 €					4 540 €	SFr. 5 447
Réalisation d'un cahier des charges commun à tous les ouvrages concernés	AE RMC (50 %)		1 475 €				1 475 €	SFr. 1 770
	FDAAPPMA 90 (50 %)		1 475 €				1 475 €	SFr. 1 770
Total		9 079 €	2 950 €				12 029 €	SFr. 14 435
Total TTC							14 387 €	

Remarques complémentaires

VOLET B2
AMELIORATION DE LA CULTURE DU RISQUE
INONDATION

N° B2-1	Mise en place de repères de crues et communication	Priorité
Volet	Risque d'inondation	1
Thème	Diffusion d'informations sur les risques naturels	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Cours d'eau du bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2013	2 ans

Contexte
<p>La prévention contre les risques d'inondation souffre de lacunes en terme de connaissance des phénomènes d'inondation et d'un déficit d'information des populations et des élus à ce sujet. Ces manques pénalisent fortement leur juste prise en compte dans les politiques publiques et la prise de conscience par le grand public, de l'ampleur des risques. En effet, en dépit de la multiplication, à l'échelon régional, d'évènements catastrophiques récents largement relayés par les médias ou plus localement, les populations du bassin versant sont encore loin de disposer d'une véritable culture du risque (perte de la mémoire collective, nouveaux arrivants et population non permanente...). Il est pourtant indispensable de développer cette culture et cette conscience du risque pour éviter les comportements et les erreurs les plus grossières.</p> <p>Un des leviers d'information et de sensibilisation au risque inondation est la réalisation de campagnes visuelles d'affichage du risque. La loi « risques » du 30 juillet 2003 impose aux communes vulnérables aux inondations de mettre en place des repères de crue pour matérialiser la mémoire collective.</p>

Objectifs
Amélioration des connaissances et renforcement de la conscience du risque par des actions de formation et d'information


Description du projet
<p>La mise en place des repères de crues est prévue en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la recherche des sites en collaboration avec les communes, et pose des repères et éventuellement d'échelles limnigraphiques, - la communication à la population locale par divers moyens (plaquette, scolaires, presse...)

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Nombre de diagnostic et informations (700 euros)

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
recherche des sites	5 000 €					5 000 €	SFr. 6 000
pose des repères et échelle limnigraphique		15 000 €				15 000 €	SFr. 18 000
communication		5 000 €				5 000 €	SFr. 6 000
Total	5 000 €	20 000 €				25 000 €	SFr. 30 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
pose de repères et communication	CCST (70%)	3 500 €	14 000 €				17 500 €	SFr. 21 000
	Agence de l'eau (bonus de 30%)	1 500 €	6 000 €				7 500 €	SFr. 9 000
Total		5 000 €	20 000 €				25 000 €	SFr. 30 000
Total TTC							29 900 €	

Remarques complémentaires
Bonus Agence accordé en contrepartie de l'engagement de la CCST à mettre en place un suivi qualité des eaux des captages de Saint Dizier et Grandvillars dès 2013.

N°B2-2	Elaboration des cartes des dangers liés aux crues	Priorité
Volet	Risque d'inondation	1
Thème	Amélioration des connaissances et planification	
Communes	Communes du bassin versant suisse	
Cours d'eau	Cours d'eau du bassin versant suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
République et Canton du Jura - ENV	2010	5 ans

Contexte
Les cartes des dangers du BV de l'Allaine sont terminées. La carte de Porrentruy est en cours de mise à jour suite aux travaux de protection sur l'Allaine et à la réalisation des cartes des hauteurs d'eau détaillées. La carte de Fontenais sera également modifiée dès que les travaux de protection sur le Bacavoine seront finalisés. Les problèmes méthologiques, pour déterminer les inondations dans des terrains karstiques avec des cours d'eau temporaires (Creugenat) et des mises en charge de vallées sèches, ont été résolus. Une approche spécifique au contexte géologique jurassien a été élaborée.

Objectifs
Amélioration des connaissances vis-à-vis du risque d'inondation et définir les mesures de protection à engager.


Description du projet
Les études de base sur les dangers vont être complétées par l'établissement d'une cartographie détaillée des hauteurs d'eau dérivée des cartes de dangers crues pour les besoins des autorités compétentes en matière de police des constructions et d'assurance des bâtiments. Dès que les travaux de protection sont réalisés, les cartes sont adaptées en conséquence.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Réalisation des cartes

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant TTC (€)	Montant TTC (CHF)
	2013	2014	2015				
Réalisation des cartes de danger	56 000 €	16 000 €				75 000 €	SFr. 90 000
Total	56 000 €	16 000 €				75 000 €	SFr. 90 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total TTC (€)	Total TTC (CHF)
		2013	2014	2015				
Cartes des dangers	Canton du Jura (50%)	28 000 €	8 000 €				36 000 €	SFr. 45 000
	Confédération helvétique (50%)	28 000 €	8 000 €				36 000 €	SFr. 45 000
Total		56 000 €	16 000 €				72 000 €	SFr. 90 000
Total TTC						72 000 €	SFr. 90 000	

Remarques complémentaires
Planat "recommandations relative à l'assurance qualité dans l'évaluation des dangers" : www.planat.ch/ressources/planat_product_f_6.pdf

N° B2-3	Plan d'alerte cantonal crues	Priorité
Volet	Risque d'inondation	1
Thème	Gestion de crise en période de crues	
Communes	Communes du bassin versant suisse	
Cours d'eau	Cours d'eau du bassin versant suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
République et Canton du Jura - Police Cantonale (Section de la Protection de la Population et de la Sécurité) + ENV	2012	3 ans

Contexte
<p>Il est décidé d'établir un plan cantonal d'alerte et de surveillance pour les crues visant la réussite de l'intervention en cas d'événements de crues exceptionnels.</p> <p>Une méthodologie de travail est définie pour le territoire suisse. Le mandat d'étude est terminé. Sur cette base, le Canton prépare un document stratégique. La mise en place d'un tel outil permettrait de diminuer sensiblement les dommages sur les biens et de réduire fortement le risque pour les personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmentation du temps à disposition pour intervenir avant la crue ; - augmentation de la fiabilité du déclenchement d'alarme (permet d'éviter de mettre trop souvent des mesures de protection en place pour rien) ; - permet de protéger un plus grand nombre de biens ; - permet de déplacer certains objets vulnérables hors des secteurs inondés ; - diminue les dommages notamment aux mobiliers (la quantification de la réduction des dommages potentiels est difficile).

Objectifs
Mettre en place un plan d'alarme cantonal basé notamment sur un outil d'alerte, en lien avec la Section de la Protection de la Population et de la Sécurité (SPPS). Cette procédure d'alarme pourra également s'étendre aux autorités françaises.


Description du projet
<p>Pour assurer les tâches du canton dans le domaine de la gestion des crises crues les éléments suivant sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation de l'Etat Major Cantonal de Conduite et des flux d'information entre les différents acteurs (service cantonaux, commune, confédération) ; - connaissance des phénomènes principaux et des zones potentiellement en dangers : la carte indicative des dangers permet de répondre à ces questions dans une large mesure. Les cartes de dangers permettront d'affiner les connaissances ; - outils de prévision des crues et d'alerte au niveau cantonal. <p>Tous ces éléments seront synthétisés dans un plan d'alarme cantonal.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Réalisation du plan d'alarme

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant TTC (€)	Montant TTC (CHF)
	2013	2014	2015				
Plan d'alarme cantonal	16 667 €	16 667 €				33 333 €	SFr. 40 000
Total	16 667 €	16 667 €				33 333 €	SFr. 40 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total TTC (€)	Total TTC (CHF)
		2013	2014	2015				
Plan d'alarme cantonal	Canton du Jura (65%)	10 833 €	10 833 €				21 667 €	SFr. 26 000
	Confédération helvétique (35%)	5 833 €	5 833 €				11 667 €	SFr. 14 000
Total		16 667 €	16 667 €				33 333 €	SFr. 40 000
Total TTC						33 333 €	SFr. 40 000	

Remarques complémentaires

N° B2-4	Plans d'alerte communaux crues	Priorité
Volet	Risque d'inondation	2
Thème	Gestion de crise en période de crues	
Communes	Communes du bassin versant suisse	
Cours d'eau	Cours d'eau du bassin versant suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
République et Canton du Jura - ENV + Police Cantonale (Service de la Protection de la Population et de la Sécurité)	2011	5 ans

Contexte
Les communes de Alle et Porrentruy ont établi leurs plans d'alerte communaux, dans le cadre de la réalisation des mesures de protection contre les crues (condition pour obtenir un bonus de subvention).

Objectifs
Mettre en place des plans d'alarme communaux - Transposition du futur plan d'alarme cantonal au niveau communal.


Description du projet
La stratégie cantonale est reconsidérée. Les communes devraient assurer la maîtrise d'ouvrage de ces dossiers qui peuvent bénéficier d'un subventionnement cantonal et fédéral important (environ 70%).

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Réalisation des plans d'alarme communaux

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant TTC (€)	Montant TTC (CHF)
	2013	2014	2015				
Plans d'alarme communaux	20 834 €	20 833 €				41 667 €	SFr. 50 000
Total	20 834 €	20 833 €				41 667 €	SFr. 50 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total TTC (€)	Total TTC (CHF)
		2013	2014	2015				
Plans d'alarme communaux	Communes (30%)	6 250 €	6 250 €				12 500 €	SFr. 32 500
	Confédération helvétique et Canton (70%)	14 584 €	14 583 €				29 167 €	SFr. 17 500
Total		20 834 €	20 833 €				41 667 €	SFr. 50 000
Total TTC						41 667 €	SFr. 50 000	

Remarques complémentaires

N° B2-5	Aménagements pour la protection contre les crues	Priorité
Volet	Risque d'inondation	1
Thème	Protection contre les crues	
Communes	Alle et Porrentruy	
Cours d'eau	Allaine suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
République et Canton du Jura - ENV + Communes	2010	5 ans

Contexte
Les chantiers de protection contre les crues de Alle et Porrentruy ont été finalisés fin 2012. Les travaux se poursuivent à Miécourt, d'autres vont commencer à Courgenay, Fontenais, Cornol, Beurnevésin. Les mesures de revitalisation sont encouragées dans tous ces projets. Un important déficit de protection demeure à Porrentruy (zone centre).

Objectifs
Réaliser des aménagements pour limiter les risques de crues sur Alle et Porrentruy (mesures du plan de soutien à l'économie et à l'emploi du PLT sous maîtrise d'ouvrage RCJU) Mettre en œuvre des ouvrages de protection dans les secteurs vulnérables (MO communes)

Description du projet
Les montants de 2010 à 2012 correspondent aux coûts totaux des travaux réalisés à Alle et Porrentruy (soit subventions CH+ RCJU, participations des communes et tiers : CFF, assurances etc. Ces derniers ont été moins coûteux que les budgets annoncés. Les montants 2013 et 2014 sont les montants totaux des travaux programmés (ils sont subventionnés entre 50 et 60% par CH + RCJU)

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Décision du Parlement Jurassien	Réalisation des aménagements

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant TTC (€)	Montant TTC (CHF)
	2013	2014	2015				
Aménagements	1 440 000 €	1 200 000 €				2 640 000 €	SFr. 3 300 000
Total	1 440 000 €	1 200 000 €				2 640 000 €	SFr. 3 300 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total TTC (€)	Total TTC (CHF)
		2013	2014	2015				
Aménagements	Canton du Jura et Confédération helvétique (60%)	864 000 €	720 000 €				1 584 000 €	SFr. 1 980 000
	Communes (40%)	576 000 €	480 000 €				1 056 000 €	SFr. 1 320 000
Total		1 440 000 €	1 200 000 €				2 640 000 €	SFr. 3 300 000
Total TTC						2 640 000 €	SFr. 3 300 000	

Remarques complémentaires

N° B2-6	Etude des processus hydrologiques de crues, d'étiages et d'inondations du bassin franco-suisse	Priorité
Volet	Risque d'inondation	3
Thème	Amélioration des connaissances et planification	
Communes	Communes du bassin franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Maîtres d'ouvrages français et suisses à définir	2013	2 ans

Contexte
<p>Dans une vision de gestion durable des eaux, toutes les mesures susceptibles de bouleverser ces processus naturels doivent autant que possible être évitées, l'artificialisation des lits de cours d'eau comme la construction de barrages de retenue ou des modifications du bassin versant (urbanisation, drainage, etc...).</p> <p>Par ailleurs, et pour les mêmes raisons, il faut encourager les mesures qui visent à rétablir les situations dans lesquelles ces processus sont les plus déséquilibrés, par le maintien notamment de zones inondables, là où les personnes et les biens d'une valeur notable ne sont pas en danger.</p> <p>Les processus de génération des crues sont mal connus dans le bassin. Leur connaissance approfondie, sur la globalité du bassin franco-suisse, permettrait de proposer des mesures de gestion globale des crues.</p> <p>Parallèlement, les situations d'étiages doivent être connues, afin de définir leurs incidences sur l'adduction en eau potable et les écosystèmes.</p>

Objectifs
Mettre en évidence les situations contemporaines à l'origine des déséquilibres dans les processus hydrologiques, et le cas échéant, proposer des mesures qui visent à rétablir les équilibres.

Description du projet
<p>Afin de comprendre les processus de génération des crues et des inondations dans le bassin versant, l'étude doit permettre de comprendre et d'explicitier les phénomènes hydrologiques de formation des crues dans le bassin de l'Allaine.</p> <p>Il documentera notamment les états suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - état de référence (sans drainage, urbanisation...), - état actuel, - états futurs pour différentes stratégies de protection contre les crues, d'aménagement de cours d'eau et d'urbanisation du bassin versant. <p>Le fonctionnement du bassin sera analysé pour différents régimes d'écoulement. Les processus à l'origine des déficits écologiques et des modifications du régime hydrologique seront identifiés. Des mesures seront proposées pour y remédier.</p> <p>L'étude comprendra l'analyse des situations d'étiage, en prenant en compte l'impact des prélèvements, et de l'incidence de ces situations sur les écosystèmes et sur la disponibilité de la ressource en eau potable.</p> <p>La faisabilité de différentes mesures de protection contre les crues ainsi que leur impact sur le cours d'eau et le régime hydrologique seront analysées.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Recherche des maîtres d'ouvrages et financements.	Réalisation de l'étude

Coût estimatif						
Actions	Echéancier				Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015			
Etude hydrologique	150 000 €	150 000 €			300 000 €	SFr. 360 000
Total	150 000 €	150 000 €			300 000 €	SFr. 360 000

Plan de financement							
Actions	Partenaires financiers	Echéancier				Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015			
Etude hydrologique	Canton du Jura	Maîtrise d'ouvrage et taux de financement restent à définir.					
	Etat ou collectivités locales françaises						
Total		150 000 €	150 000 €			300 000 €	SFr. 360 000
Total TTC						358 800 €	

Remarques complémentaires

VOLET B3
PRESERVATION ET AMELIORATION DE LA
RESSOURCE EN EAU POTABLE

N°B3-1	Protection des aires d'alimentation des captages de Grandvillars et Siant Dizier l'Evêque - Grenelle	Priorité
Volet	Ressource en eau potable	1
Thème	Sécuriser les ressources destinées à l'alimentation en eau potable	
Communes	Ensemble des communes du BV de l'Allaine	
Cours d'eau	Nappe alluviale Allaine et Nappe karstique (Batte)	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST-Communes	2011	5 ans

Contexte
<p>Le captage de Grandvillars, situé sur un bassin aux activités diversifiées (agricoles, urbaines et industrielles), prélève dans la nappe alluviale de l'Allaine. Il présente des concentrations en nitrates stables mais relativement élevées (15 mg/l). De plus, les analyses détectent la présence fréquente de pesticides depuis 10 ans (3 molécules), même si la tendance est à la baisse. A noter, que les eaux brutes ne sont pas diluées et traitées uniquement par chloration.</p> <p>Le captage de Grandvillars est retenu comme prioritaire au titre du Grenelle. Il est nécessaire de mettre en oeuvre un programme d'actions sur son aire d'alimentation pour protéger ces eaux.</p> <p>Le captage du Val de St-Dizier, alimenté par les eaux d'aquifères karstiques, est vulnérable aux pollutions diffuses et ponctuelles, notamment liées aux activités agricoles. Les concentrations de nitrates sont stables mais relativement faibles. Les analyses révèlent aussi la présence récurrente de pesticides à des concentrations supérieures aux normes en eau brute. Le traitement par charbon actif limite ces quantités dans l'eau distribuée. Par ailleurs, une procédure de DUP est en cours pour déterminer les périmètres de protection de captage.</p>

Objectifs
Protéger la ressource en eau contre les pollutions diffuses et ponctuelles


Description du projet
<p>Cette action a été lancée en 2011. Un Comité de pilotage a été créé. Les aires d'alimentation de captage de Grandvillars et Saint Dizier l'Evêque ont été délimitées (FAAC de Saint Dizier l'Evêque est entièrement incluse dans celle de Grandvillars). Deux zones de protection ont été délimitées : une zone occupée par les exploitants français (qui peuvent prétendre aux Mesures Agri-environnementales de l'Europe) et une zone qui concerne les exploitants suisses (qui ne peuvent prétendre au MAE, mais pourront être soumis aux ZSCSE). Un programme d'action a été validé par le Comité de pilotage. Jusqu'en 2015, la CCST souhaite mettre en oeuvre ou pérenniser les actions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre d'un programme MAE adapté aux problématiques du territoire (dont la reconversion des terres arables en prairie) - Mise en oeuvre du PVE Sensibilisation à l'agriculture biologique de conversion à l'agriculture biologique phytosanitaires en zone non agricole (collectivités) phytosanitaires en zone non agricole (particuliers) et bilan des opérations sensibilisation à l'agriculture biologique et l'animation pour la première année de contractualisation des MAE sont en cours. Des actions sont également menées en direction des industriels, des collectivités et des particuliers. Le financement de certaines de ces actions sont indiquées ci-dessous. Au niveau des industries, les actions menées sont récapitulées dans la fiche A2.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Evolution de la qualité des eaux brutes Nombre d'hectares de surfaces contractualisées Nombre de plans de désherbages réalisés Nombre de particuliers sensibilisés Nombre d'employés formés diagnostics de conversion réalisés Nombre de signataire de la charte Nombre de plaquettes distribuées

Coût estimatif						
Actions	Echéancier			Montant HT (€)	Montant HT (CHF)	
	2013	2014	2015			
Mise en oeuvre du programme (enveloppe MAE, dont reconversion des terres arables)	54 000 €	54 000 €	54 000 €	162 000 €	Sfr. 194 400	
Mise en oeuvre du programme (enveloppe PVE)	32 000 €	57 000 €	57 000 €	146 000 €	Sfr. 175 200	
Animation pour la mise en oeuvre du programme MAE (enveloppe) + sensibilisation aux problématiques de qualité de l'eau et accompagnement des agriculteurs dans une démarche de protection intégrée	15 000 €	15 000 €	15 000 €	45 000 €	Sfr. 54 000	
Sensibilisation à l'agriculture biologique	Prise en charge par Interbio dans le cadre de l'accord-cadre avec l'Agence de l'eau					
Diagnostics de conversion à l'agriculture biologique (1000 €/diag)	10 000 €	15 000 €	15 000 €	40 000 €	Sfr. 48 000	
Réduction usage non agricole des phytos (collectivités)	Animation	Intégré dans le poste de chargé de mission				
	Formation	1 000 €	1 000 €		2 000 €	Sfr. 2 400
	3 plans de désherbage	3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €	Sfr. 10 800
Réduction usage non agricole des phytos (particuliers)	Acquisition de matériel alternatif	Non défini				
	Animation	Intégré au poste de chargé de mission				
	Plaquette/panneaux	2 000 €	2 000 €	1 000 €	5 000 €	Sfr. 6 000
	Réunion d'informations	1 200 €	1 200 €	1 200 €	3 600 €	Sfr. 4 320
Suivi qualité eau (8 analyses/par an)	Charte jardiniez, naturellement en direction des jardineriers	800 €	800 €	800 €	2 400 €	Sfr. 2 880
		11 000 €	11 000 €	11 000 €	33 000 €	Sfr. 39 600
Total	130 000 €	160 000 €	158 000 €	448 000 €	Sfr. 537 600	

Plan de financement							
Actions	Partenaires financiers	Echéancier			Montant HT (€)	Montant HT (CHF)	
		2013	2014	2015			
Mise en oeuvre du programme MAE (enveloppe MAE, dont reconversion des terres arables)	Agence de l'eau (45 %)	24 300 €	24 300 €	24 300 €	72 900 €	Sfr. 87 480	
	Europe (55 %)	29 700 €	29 700 €	29 700 €	89 100 €	Sfr. 106 920	
Mise en oeuvre du programme PVE	Agence de l'eau (40%)	12 800 €	22 800 €	22 800 €	58 400 €	Sfr. 70 080	
	Agriculteurs (60%)	19 200 €	34 200 €	34 200 €	87 600 €	Sfr. 105 120	
Animation pour la mise en oeuvre du programme MAE (enveloppe) + sensibilisation aux problématiques de qualité de l'eau et accompagnement des agriculteurs dans une démarche de protection intégrée	CCST (20%)	3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €	Sfr. 10 800	
	Agence de l'eau (80%)	12 000 €	12 000 €	12 000 €	36 000 €	Sfr. 43 200	
Sensibilisation à l'agriculture biologique	Prise en charge par Interbio dans le cadre de l'accord-cadre avec l'Agence de l'eau					Sfr. 0	
Diagnostics de conversion à l'agriculture biologique	CCST (20%)	2 000 €	3 000 €	3 000 €	8 000 €	Sfr. 9 600	
	Agence de l'eau (80%)	8 000 €	12 000 €	12 000 €	32 000 €	Sfr. 38 400	
Réduction usage non agricole des phytos (collectivités)	Formation	Agence de l'eau (80%)	800 €	800 €	0 €	1 600 €	Sfr. 1 920
		CCST (20%)	200 €	200 €	0 €	400 €	Sfr. 480
	Plans de désherbage	Agence de l'eau (80%)	2 400 €	2 400 €	2 400 €	7 200 €	Sfr. 8 640
		Communes (20%)	600 €	600 €	600 €	1 800 €	Sfr. 2 160
Acquisition matériel	Agence de l'eau (80%)	non défini				Sfr. 0	
	Communes (20%)	non défini				Sfr. 0	
Réduction usage non agricole des phytos (particuliers)	Réunions d'information + communication	CCST (20%)	640 €	640 €	440 €	1 720 €	Sfr. 2 064
		Agence de l'eau (80%)	2 560 €	2 560 €	1 760 €	6 880 €	Sfr. 8 256
Charte jardiniez, naturellement en direction des jardineriers	CCST (100%)	800 €	800 €	800 €	2 400 €	Sfr. 2 880	
Suivi qualité eau (8 analyses/par an)	CCST (20%)	2 200 €	2 200 €	2 200 €	6 600 €	Sfr. 7 920	
	Agence de l'eau (80%)	8 800 €	8 800 €	8 800 €	26 400 €	Sfr. 31 680	
Total		130 000 €	160 000 €	158 000 €	448 000 €	Sfr. 537 600	
				Total TTC	535 808 €	Sfr. 642 970	

Remarques complémentaires
<p>Les financements et les actions relatifs aux MAE et au PVE seront susceptibles de changement dans le cadre la mise en application de la nouvelle PAC en 2014. Le financement des MAE déjà contractualisés (signés en 2012 et 2013) s'inscrit dans le nouveau dispositif à partir de 2014. A noter que si les mesures contractualisées sont maintenues sans modification dans le nouveau programme, alors l'agriculteur ira au bout des 5 ans. Si il y a modifications des mesures, l'agriculteur aura le choix entre l'arrêt de la mesure ou la poursuite avec un nouvel engagement sur 5 ans. L'animation du programme d'action agricole inclut un auto-financement à hauteur de 20 % de la Chambre Indépendante d'Agriculture. Pour mémoire, la reconversion des terres arables (ancienne fiche-action B1-12) est réintroduite dans cette fiche-action au titre des MAE.</p>

N°B3-3	Protection de l'aire d'alimentation du captage de Morvillars - Grenelle	Priorité
Volet	Ressource en eau	1
Thème	Sécuriser les ressources destinées à l'alimentation en eau potable	
Communes	Morvillars	
Cours d'eau	Nappe alluviale de l'Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Communauté d'Agglomération Belfortaine - CAB	2011	5 ans

Contexte
Le captage de Morvillars est situé en aval de la vallée de l'Allaine. Les eaux collectées sont donc directement impactées par les pollutions diffuses du bassin versant. Dans ce cadre, ce forage a été classé comme sensible et un plan d'actions doit être mis en place pour le protéger (article 21 de la loi LEMA du 30 décembre 2006 et son décret d'application du 14 mai 2007).

Objectifs
Protéger la ressource en eau contre les pollutions diffuses et ponctuelles


Description du projet
L'action s'est déroulée en plusieurs étapes successives : - détermination de l'aire d'alimentation de captage (AAC) - diagnostic de la vulnérabilité des AAC et inventaire des pressions polluantes - établissement et mise en oeuvre d'un programme d'action Les actions à mettre en oeuvre reposent d'abord sur le volontariat et la contractualisation avec les agriculteurs. Le programme d'action est actuellement mis en oeuvre, avec pour la deuxième année consécutive la mise en oeuvre d'un programme MAE. Des actions sont également menées pour réduire les pollutions d'origine urbaines et industrielles. Un bilan annuel de l'opération permet de suivre et d'évaluer le programme d'action.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Mise en place d'un comité de pilotage réunissant notamment les services de l'état et les partenaires financiers	Evolution de la qualité des eaux brutes

Coût estimatif						
Actions	Echéancier				Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015			
Programme d'actions	25 000 €	25 000 €	25 000 €		75 000 €	SFr. 90 000
Animation pour la mise en oeuvre du programme	1 761 €	5 580 €	2 790 €		10 131 €	SFr. 12 157
Total	26 761 €	30 580 €	27 790 €		85 131 €	SFr. 102 157

Plan de financement							
Actions	Partenaires financiers	Echéancier				Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015			
Programme d'actions (MAE)	Agence de l'eau (45%)	6 750 €	6 750 €	6 750 €		20 250 €	SFr. 24 300
	Europe (55%)	8 250 €	8 250 €	8 250 €		24 750 €	SFr. 29 700
Programme d'actions (PVE)	Agence de l'eau (40%)	4 000 €	4 000 €	4 000 €		12 000 €	SFr. 14 400
	Agriculteurs (60%)	6 000 €	6 000 €	6 000 €		18 000 €	SFr. 21 600
Animation du programme d'action agricole	CAB (20%)	352 €	1 116 €	558 €		2 026 €	SFr. 2 431
	Agence de l'eau (80%)	1 409 €	4 464 €	2 232 €		8 105 €	SFr. 9 726
Total		26 761 €	30 580 €	27 790 €		85 131 €	SFr. 102 157
Total TTC						101 817 €	

Remarques complémentaires
Les financements et les actions relatifs aux MAE et au PVE seront susceptibles de changement dans le cadre la mise en application de la nouvelle PAC en 2014. Le financement des MAE déjà contractualisées (signées en 2012 et 2013) s'inscrira dans le nouveau dispositif à partir de 2014. A noter que si les mesures contractualisées sont maintenues sans modification dans le nouveau programme, alors l'agriculteur ira au bout des 5 ans. Si il y a modifications des mesures, l'agriculteur aura le choix entre l'arrêt de la mesure ou la poursuite avec un nouvel engagement sur 5 ans. L'animation du programme d'action agricole inclut un auto-financement à hauteur de 20 % de la Chambre Indépartementale d'Agriculture.

N°B3-4	Surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'AEP	Priorité
Volet	Ressource en eau	1
Thème	Surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'AEP	
Communes		
Cours d'eau	Nappe du Sundgau et nappe alluviale de l'Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2012	3 ans

Contexte
<p>En raison de la diversité des activités sur le bassin, les eaux destinées à l'alimentation en eau potable sont susceptibles d'être contaminées par des toxiques. La nappe de l'Allaine (captages de Delle et Grandvillars), en relation étroite avec le cours d'eau, présente un risque élevé de contamination par des composés toxiques : phytosanitaires, hydrocarbures, solvants... La nappe du Sundgau (captages de Faverois), fortement sollicitée pour l'alimentation en eau, est protégée par une couche de loess imperméable sur les plateaux, mais affleure dans les vallées. Elle n'est donc pas à l'abri de pollutions diffuses. En raison des activités actuelles et des pollutions historiques (décharge, pollution des sols...), la CCST souhaite compléter la surveillance réglementaire par un suivi de la qualité des eaux vis-à-vis des micropolluants.</p>

Objectifs
Suivre la qualité des nappes vis-à-vis de pollutions toxiques.


Description du projet
<p>La réalisation d'un réseau de surveillance au niveau des captages AEP de Faverois, Delle et Grandvillars, vis-à-vis des toxiques, s'élabore en fonction de 5 phases distinctes :</p> <p>Phase 1 – Inventaire des points d'accès aux nappes et réalisation d'une étude simplifiée relation nappe/rivière</p> <p>Phase 2 - Définition de l'emplacement des points de surveillance avec mise en place éventuel de piézomètres</p> <p>Phase 3 – Définition des paramètres pertinents à rechercher (exploitation de données qualité AEP, des résultats du réseau DCE et des enquêtes sur les pollutions historiques).</p> <p>Phase 4 - Réalisation d'une première campagne d'analyses.</p> <p>Phase 5 – Définition des modalités de fonctionnement du réseau de surveillance : fréquences, types d'analyses, interprétation... et lancement de la surveillance (2012-2014).</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Mise en place d'un comité de pilotage réunissant la CCST, les services de l'état et les partenaires financiers.	Evolution de la qualité des eaux brutes

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Inventaire + étude simplifiée + définition points de surveillance et des paramètres à suivre + mise en place de piézomètre	dossier de subvention déjà déposé						
1ère campagne d'analyse initiale	25 000 €					25 000 €	SFr. 30 000
Lancement de l'autosurveillance	25 000 €	25 000 €	25 000 €			75 000 €	SFr. 90 000
Total	50 000 €	25 000 €	25 000 €			100 000 €	SFr. 120 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Surveillance des ressources AEP	Agence de l'eau (50%)	25 000 €	12 500 €	12 500 €			50 000 €	SFr. 60 000
	Conseil régional (30%)	15 000 €	7 500 €	7 500 €			30 000 €	SFr. 36 000
	CCST (20%)	10 000 €	5 000 €	5 000 €			20 000 €	SFr. 24 000
Total		50 000 €	25 000 €	25 000 €			100 000 €	SFr. 120 000
Total TTC						119 600 €		

Remarques complémentaires
Pour la Région Franche-Comté, le principe et les modalités de son intervention, au-delà de 2011, ne sont pas encore connues. Elles seront arrêtées au vu de l'évaluation de son Agenda 21.

N°B3-5	Définition et légalisation des zones de protection des eaux souterraines	Priorité
Volet	Ressource en eau	1
Thème	Sécuriser les ressources destinées à l'alimentation en eau potable	
Communes	Communes du bassin de l'Allaine	
Cours d'eau	Bassin suisse de l'Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
ENV - Communes	2010	5 ans

Contexte
<p>La législation fédérale sur la protection des eaux impose aux cantons la mise en place de zones fixant des restrictions à l'utilisation du sol autour des captages d'eaux souterraines (sources ou puits) d'intérêt public. Ces zones S1 à S3 sont déterminées par des études hydrogéologiques, en fonction de la vulnérabilité des terrains à la pollution. Parmi les restrictions fixées, les plus notables sont, dans toutes les zones, des limitations ou interdictions d'utilisation concernant les phytosanitaires, et, en zone de protection rapprochée S2 (connexion rapide avec le captage), l'interdiction d'établir de nouvelles constructions et d'épandre du lisier. Les aquifères concernés (milieu poreux et/ou karstique) étant fréquemment en connexion relativement directe avec des eaux de surface, ces mesures ont des effets très positifs sur la pollution, en particulier diffuse, des cours d'eau.</p> <p>Dans le bassin suisse de l'Allaine, l'essentiel de ces zones de protection sont légalisées. Cependant, pour certains petits captages, elles ne sont pas encore définies.</p> <p>La petite minorité de zones encore en préparation a déjà un effet restrictif au niveau de l'aménagement du territoire pour les communes concernées.</p> <p>Parallèlement, certaines zones de protection nécessitent une remise à jour.</p>

Objectifs
<p>protéger la ressource en eau contre les pollutions diffuses et ponctuelles</p> <p>poursuivre la définition des zones de protection par la réalisation d'études hydrogéologiques mandatées par les communes</p> <p>réviser les zones et les légaliser</p>


Description du projet
<p>Poursuite de la définition des zones de protection par la réalisation d'études hydrogéologiques mandatées par les communes, révision de zones, et légalisation par le Canton de celles-ci. Celui-ci est réalisé dans environ 70 % des communes.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Evolution de la qualité des eaux brutes

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant TTC (€)	Montant TTC (CHF)
	2013	2014	2015				
Etudes hydrogéologiques et légalisation des zones de protection	24 000 €	24 000 €				48 000 €	SFr. 60 000
Total	24 000 €	24 000 €				48 000 €	SFr. 60 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total TTC (€)	Total TTC (CHF)
		2013	2014	2015				
Etudes hydrogéologiques et légalisation des zones de protection	Communes et ENV	24 000 €	24 000 €				48 000 €	SFr. 60 000
Total		24 000 €	24 000 €				48 000 €	SFr. 60 000
Total TTC						48 000 €	SFr. 60 000	

Remarques complémentaires

N°B3-6	Etude sur la réduction des impacts des assèchements de bassin en cas de sécheresse	Priorité
Volet	Ressource en eau	1
Thème	Gestion quantitative des eaux	
Communes	Communes situées dans les zones apicales des cours d'eau suisses	
Cours d'eau	Allaine et ses affluents suisses	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Office de l'environnement (ENV), Canton du Jura	2010	2 ans

Contexte
<p>Le régime des eaux présente un déficit local en tête de bassin, du fait de prélèvements d'eau (eau potable ou industrielle) trop importants en période de sécheresse.</p> <p>En période d'étiage, certains distributeurs d'eau publique (communes ou syndicats des eaux) continuent à utiliser des sources en tête de bassin alimentant les réseaux par gravité, pour économiser des frais de pompage.</p> <p>Des prélèvements trop importants des eaux dans ces zones provoquent des assèchements partiels, voir totaux, ou des augmentations de température de l'eau dans la partie apicale de certains affluents de l'Allaine, avec des conséquences néfastes pour la faune aquatique qui y vit.</p>

Objectifs
<p>améliorer la gestion des prélèvements d'eaux d'usage en période d'étiage,</p> <p>établir des directives précisant les modalités de gestion à prendre par les distributeurs d'eau en cas de sécheresse,</p> <p>établir une analyse détaillée de l'état des ressources et des réseaux existants accompagnée d'un plan d'action permettant de définir les mesures à engager en période critique.</p>

Description du projet
<p>Le Plan sectoriel des eaux, volet eau potable, module Ajoie est en cours de finalisation. Les phases 1, "Etat des lieux", et 2, "Concept", sont approuvées. La phase 3, "Avant-projets" sera finalisée en 2013.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	<p>Réalisation des directives et mise en œuvre du programme de gestion</p> <p>Fréquence et importance des étiages</p>

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant TTC (€)	Montant TTC (CHF)
	2013	2014	2015				
Directives + étude de planification	4 167 €					4 167 €	SFr. 5 000
Total	4 167 €					4 167 €	SFr. 5 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total TTC (€)	Total TTC (CHF)
		2013	2014	2015				
Directives + étude de planification	Canton du Jura (100%)	4 167 €					4 167 €	SFr. 5 000
Total		4 167 €					4 167 €	SFr. 5 000
Total TTC						4 167 €	SFr. 5 000	


Remarques complémentaires

Volet C


Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat

SOUS-VOLET C1

**DEVELOPPEMENT DES LOISIRS LIE A L'EAU ET
PETIT PATRIMOINE**

N° C1-4	Réfection du pont Saint-Nicolas	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	3
Thème	Développement des loisirs liés à l'eau et petit patrimoine 	
Communes	Delle	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune	2013	1 an

Contexte	
<p>Ce pont en pierre est le plus ancien de la ville. On retrouve sa trace sur des cartes anciennes datant de 1800. Il comporte des garde-corps en fer réalisés avec des éléments en serrurerie, assemblages à goujon et fixations par des rivets. Cet ensemble, devant dater du début du 20ème siècle, nécessite aujourd'hui une réfection afin de protéger l'ensemble contre les effets de la rouille, et retrouver, par une remise en peinture, une finition le mettant en valeur. Ce pont, se situant sur le tronçon qui sera restauré morphologiquement par le CG90, l'intérêt de sa restauration est accru.</p>	

Objectifs
Restauration et mise en valeur du pont Saint-Nicolas à Delle.


Description du projet
En plus des opérations de conservation, il serait souhaitable de relever la main-courante en conservant le même type de fixation ainsi que le principe d'ornement. Les armoiries de la ville de Delle pourront être ajoutées. Il convient également d'ajouter au projet la réfection partielle des trottoirs du pont en conservant un revêtement en pierre naturelle, sans envisager un remplacement total. De plus, des boutisses sont à consolider. Le banc de pierre existant, à proximité, devra être pris en compte dans l'établissement du projet de réhabilitation.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	restauration du pont


Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Restauration du pont	25 000 €					25 000 €	SFr. 30 000
Total	25 000 €					25 000 €	SFr. 30 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Restauration du pont	Commune (70%)	17 500 €					17 500 €	SFr. 21 000
	Agence de l'eau (bonus de 30 %)	7 500 €					7 500 €	SFr. 9 000
Total		25 000 €					25 000 €	SFr. 30 000
Total TTC							29 900 €	

Remarques complémentaires
Le bonus de l'Agence sera accordé en contrepartie de l'engagement de la ville de Delle sur du zéro phyto dans le cadre du plan de désherbage en cours, avec la mise en œuvre d'un plan d'action et achat de matériel éventuel.

N° C1-5	Mise en valeur du puits de l'Hotel de Ville de Delle	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	3
Thème	Développement des loisirs liés à l'eau et petit patrimoine 	
Communes	Delle	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune	2014	1 an

Contexte	
<p>Il existait au 18ème siècle dans la propriété, devenue aujourd'hui celle entourant l'Hôtel de Ville, une série de bâtiments, aujourd'hui disparus, qui servaient à la vie courante des habitants de cette grande demeure : production de légumes, de viande, etc... Ce qui nécessitait de l'eau. Cette eau était approvisionnée à partir d'un puits, dont il ne reste aujourd'hui que la partie située dans le sol. Compte-tenu du prestige de cette maison, qui appartenait au 18ème siècle au Président du Conseil Souverain d'Alsace, on peut imaginer que sa conception devait être assez remarquable.</p>	

Objectifs
Restauration et mise en valeur du puits de Delle.


Description du projet
Malheureusement, aucun dessin permettant une reconstruction proche de celle d'origine n'est disponible. Toutefois, il existe encore dans des propriétés comparables, et dans notre région, ce genre d'équipement. C'est donc la base qui servira à établir le projet, qui accompagnera l'esthétique architecturale de l'Hôtel de Ville situé à côté. Il conviendra de rechercher une forme de margelle en pierre, surmontée très certainement d'une couverture, dont il conviendra d'ajuster la forme et les matériaux pour que l'ensemble détermine une structure en harmonie avec son environnement.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Mise en valeur du puits


Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Mise en valeur du puits		16 000 €				16 000 €	SFr. 19 200
Total		16 000 €				16 000 €	SFr. 19 200

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Mise en valeur du puits	Commune (70%)		11 200 €				11 200 €	SFr. 13 440
	Agence de l'eau (bonus de 30 %)		4 800 €				4 800 €	SFr. 5 760
Total			16 000 €				16 000 €	SFr. 19 200
Total TTC							19 136 €	

Remarques complémentaires
Le bonus de l'Agence sera accordé en contrepartie de l'engagement de la ville de Delle sur du zéro phyto dans le cadre du plan de désherbage en cours, avec la mise en œuvre d'un plan d'action et achat de matériel éventuel.

N° C1-6	Restauration de la fontaine rue Scherrer à Delle	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	3
Thème	Développement des loisirs liés à l'eau et petit patrimoine 	
Communes	Delle	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune	2013	1 an

Contexte	
<p>Cette fontaine, réalisée dans la première moitié du 19ème siècle, a été partiellement réhabilitée et il convient de poursuivre cette opération pour assurer une lisibilité de l'ensemble et un bon fonctionnement.</p>	

Objectifs
Restauration et mise en valeur de la fontaine de Delle.

Description du projet
La colonne centrale comportait à son sommet un élément de décor qui a disparu dans le temps. Cela a pour conséquence de diminuer la valeur de l'aspect général, car la hauteur du fût central n'est plus en proportion par rapport au bassin qui l'entoure. Il faudrait au minimum y ajouter une forme au dessus du chapiteau ou un élément décoratif rappelant la vie liée à l'eau par exemple. Une recherche dans les archives de la commune devra être conduite pour essayer de retrouver le 1er aspect de cette fontaine afin de guider cette réhabilitation.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Mise en valeur de la fontaine

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Mise en valeur de la fontaine	8 000 €					8 000 €	SFr. 9 600
Total	8 000 €					8 000 €	SFr. 9 600

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Mise en valeur de la fontaine	Commune (70%)	5 600 €					5 600 €	SFr. 6 720
	Agence de l'eau (bonus de 30%)	2 400 €					2 400 €	SFr. 2 880
Total		8 000 €					8 000 €	SFr. 9 600
Total TTC						9 568 €		


Remarques complémentaires
Le bonus de l'Agence sera accordé en contrepartie de l'engagement de la ville de Delle sur du zéro phyto dans le cadre du plan de désherbage en cours, avec la mise en œuvre d'un plan d'action et achat de matériel éventuel.

Volet C

Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat

SOUS-VOLET C2

COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

N° C2-1	Journée "Ami de l'Allaine" franco-suisse	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Communication, information et sensibilisation	
Communes	Communes du bassin franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST et Canton du Jura (ENV)	2010	5 ans

Contexte
<p>La réussite d'un contrat de rivière est fortement dépendante de son acceptation par la population locale. La communication auprès du grand public pour faire comprendre l'intérêt de la démarche est importante. Elle doit également permettre de réconcilier la population locale avec la rivière et son fonctionnement naturel.</p> <p>Afin de sensibiliser la population locale à l'importance des rivières et à leur protection, une journée «Ami de l'Allaine » à l'automne sera réalisé chaque année du contrat. La thématique déchet sera bien entendu abordé en organisant le ramassage de déchets jonchant les berges. Mais ces journées seront également l'occasion de sensibiliser à la préservation de la ripisylve et à la lutte contre les espèces indésirables (type Renouée ou Impatience). Toute personne intéressée pourra participer. Elle s'effectuera principalement avec les écoles et les sociétés de pêches locales. L'objectif est de sensibiliser environ 400 enfants par an et une centaine d'accompagnateurs de part et d'autre de la frontière.</p> <p>Ce type d'opération est été réalisé depuis 2006 côté français et depuis 2010 côté suisse.</p>

Objectifs
<p>sensibiliser les scolaires et la population locale à la protection des eaux et des rivières en organisation chaque année à l'automne une journée "Ami de l'Allaine"</p> <p>actions: ramasser les déchets jonchant les berges, sensibiliser à la préservation de la ripisylve et à la lutte contre les espèces indésirables</p>


Description du projet
<p>Une telle opération nécessite un fort encadrement et des connaissances de terrain. Côté français, l'opération s'appuie sur les AAPPMA locales et le service ordures ménagères de la CCST.</p> <p>A noter que côté suisse, la journée a été décalée au mois de juin pour pouvoir mieux se caler avec les disponibilités des enseignants. Côté français la journée sera aussi décalée à la fin de l'année scolaire à partir de 2014, afin de pouvoir coupler la journée de nettoyage avec une campagne d'arrachage de la Balsamine. Les enfants seront formés à la reconnaissance des espèces envahissantes.</p> <p>Il est fourni aux écoles participantes des gants, un tee-shirt au logo du contrat Allaine et des informations sur la végétation bordant les cours d'eau.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Nombre d'enfants sensibilisé

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
tee-shirt et matériel ramassage (France)		3 000 €	3 000 €			6 000 €	SFr. 7 200
frais de réception (France)		500 €	500 €			1 000 €	SFr. 1 200
organisation de la journée de nettoyage (Suisse)	2 000 €	2 000 €	2 000 €			6 000 €	SFr. 7 500
Total	2 000 €	5 500 €	5 500 €			13 000 €	SFr. 15 900

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Journée "Ami de l'Allaine" - côté France	CCST (20%)		700 €	700 €			1 400 €	SFr. 1 680
	Région Franche-Comté (30%)		1 050 €	1 050 €			2 100 €	SFr. 2 520
	Agence de l'eau (bonus de 50 %)		1 750 €	1 750 €			3 500 €	SFr. 4 200
Journée "Ami de l'Allaine" - côté Suisse	Canton du Jura (100%)	2 000 €	2 000 €	2 000 €			6 000 €	SFr. 7 500
Total		2 000 €	5 500 €	5 500 €			13 000 €	SFr. 15 900
Total TTC						10 666 €	SFr. 17 108	

Remarques complémentaires
<p>Le bonus de l'Agence de l'eau est accordé en contrepartie d'un engagement de la CCST sur la mise en œuvre du plan d'action sur les deux captages Grenelle: Grandvillars et Saint Dizier l'Evêque (Cf. fiche-action n°B3-1), notamment sur les phytosanitaires en ZNA (communication et sensibilisation).</p>

N° C2-2	Pôle de communication	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Communication, information et sensibilisation	
Communes	Communes du bassin franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST et Canton du Jura (ENV)	2010	5 ans

Contexte
La communication est un facteur clés pour la réussite de nombreuses actions prévues dans le contrat de rivière. En plus de la sensibilisation "quotidienne" qui sera réalisée par les chargés de mission, et lors des journées "Ami de l'Allaine" et des campagnes éducatives, il est nécessaire de mettre en place un pôle de communication. Celui-ci traitera notamment des espèces végétales invasives : les Renouées asiatiques et la Balsamine glanduleuse qui colonisent les berges des cours d'eau au dépend des espèces autochtones (Reynoutria japonica et sachalinensis, Impatiens glandulifera).

Objectifs
Sensibilisation des la population locale, des collectivités, des professionnels...


Description du projet
Le pôle de communication sera structuré autour de plusieurs axes : - diffusion semestrielle d'un bulletin de l'Allaine auprès des collectivités, des associations, des écoles... - mise à jour régulière du site Internet du bassin de l'Allaine (actualités du bassin, bulletin Allaine...) - actions de sensibilisation autour de la problématique des invasives auprès de la population, des scolaires et mise en place d'un réseau d'observation (par l'intermédiaire d'un site Internet - cartographie interactive). - réalisation et diffusion de plaquettes thématiques - relation avec la presse, diffusion d'articles de presse...

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Animation, diffusion bulletin...	4 000 €	4 000 €	2 000 €			10 000 €	SFr. 12 000
Sensibilisation population espèces invasives (site Internet)	1 000 €	1 000 €	1 000 €			3 000 €	SFr. 3 600
Total	5 000 €	5 000 €	3 000 €			13 000 €	SFr. 15 600

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Pôle de communication - partie française	CCST (20%)	800 €	800 €	500 €			2 100 €	SFr. 2 520
	Région Franche-Comté (30%)	1 200 €	1 200 €	750 €			3 150 €	SFr. 3 780
	Agence de l'eau (bonus de 50 %)	2 000 €	2 000 €	1 250 €			5 250 €	SFr. 6 300
Pôle de communication - partie suisse	Canton du Jura (100%)	1 000 €	1 000 €	500 €			2 500 €	SFr. 3 000
Total		5 000 €	5 000 €	3 000 €			13 000 €	SFr. 15 600
Total TTC							8 979 €	SFr. 16 786

Remarques complémentaires
Le bonus de l'Agence de l'eau est accordé en contrepartie d'un engagement de la CCST sur la mise en œuvre du plan d'action sur les deux captages Grenelle: Grandvillars et Saint Dizier l'Evêque (Cf. fiche-action n°B3-1), notamment sur les phytosanitaires en ZNA (communication et sensibilisation).

N° C2-3	Campagnes éducatives franco-suisse	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Communication, information et sensibilisation	
Communes	Communes du bassin franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin franco-suisse	

Maitre(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Conseil Général 90 - ENV - SEN	2010	5 ans

Contexte
<p>La réussite d'un contrat de rivière est fortement dépendante de son acceptation par la population locale, d'où l'importance d'inscrire dans une perspective durable toute communication visant à faire comprendre l'intérêt de la démarche et le sentiment d'appropriation par la population. Elle doit permettre ainsi de réconcilier la population locale avec la rivière et son fonctionnement naturel.</p> <p>L'action éducative en direction des enfants scolarisés sur le territoire du bassin de l'Allaine, se situe dans ce cadre. L'objectif étant de donner aux enseignants des moyens accrus pour initier les enfants à la compréhension de leur environnement proche à travers notamment, l'étude de la rivière et la mise en place d'échanges franco-suisse autour d'un patrimoine naturel commun.</p> <p>Une première campagne éducative a été réalisée durant l'année scolaire 2007-2008, avec deux classes françaises (Grandvillars et Morvillars) et deux classes suisses de Porrentruy.</p> <p>Côté français, à partir de 2010 et jusqu'en 2012, cinq classes françaises ont bénéficié de ces campagnes éducatives. Leur succès grandissant a permis d'augmenter le nombre de classes bénéficiaires à 8 pour l'année 2012-2013. Cependant, pour les années 2013 et 2014, le nombre de classes sera ramené à 5, car les crédits disponibles ne permettent pas de financer de classes supplémentaires.</p> <p>Côté suisse, le CABI a été mandaté pour réaliser le dossier pédagogique jurassien sur la base du dossier genevois. L'élaboration a été effectuée en collaboration avec les délégations SEN/COP/ENV. Il s'agit maintenant pour le SEN de former les intervenants, d'organiser le matériel didactique et de lancer, comme prévu, les premières leçons tests d'ici le 2ème semestre 2013.</p>

Objectifs
<p>Sensibilisation des scolaires, éco-citoyenneté.</p> <p>Responsabilisation et implication des habitants par le biais de la cellule familiale</p> <p>Communication autour de la démarche du contrat de rivière.</p> <p>L'objectif est d'offrir un accompagnement pédagogique aux élèves des écoles primaires et du collège pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître les principes du contrat de rivière (notion de concertation et gestion), - comprendre le fonctionnement de leur rivière, connaître son environnement naturel et humain, - sensibiliser les élèves aux enjeux de la rivière locale, à sa richesse et à sa réhabilitation, - sensibiliser les élèves à l'aspect transfrontalier du bassin de l'Allaine et à la démarche de contrat de rivière. <p>Cette action doit toucher les enfants de la tranche d'âge 9-14 ans ce qui représente environ 70 classes dans la région transfrontalière concernée.</p> <p>L'objectif est de sensibiliser environ 50 classes sur les 5 ans.</p>


Description du projet
<p>Côté français, la campagne éducative comprend :</p> <p>Formation des enseignants et coordination pédagogique de l'opération</p> <p>Conception et mise à disposition d'outils pédagogiques</p> <p>Séances d'animation dans les classes françaises et suisses</p> <p>Organisation de sorties en milieu naturel</p> <p>Encadrement de visite de sites (STEP...)</p> <p>Journée de rencontres entre les classes suisses et françaises (restitution).</p> <p>Elle est mise en œuvre par la Maison Départementale de l'Environnement, en tant que service public départemental d'éducation à l'environnement.</p> <p>Côté suisse, la suite du dossier dépend d'un autre Service de la RCJU (SEN = Service de l'Enseignement) et, par conséquent, son suivi n'est plus du ressort de l'ENV.</p> <p>Les chargés de mission franco-suisse du contrat de rivière se tiennent à disposition des intervenants, des enseignants et de la Maison Départementale de l'Environnement pour diffuser les données techniques et de terrain, rechercher des sites de visite et des intervenants extérieurs...</p> <p>Le caractère transnational de l'action dépendra des modalités de mise en œuvre de l'action sur la partie suisse.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Prise en charge du dossier par le SEN côté suisse	Nombre d'enfants sensibilisé

Coût estimatif						
Actions	Echéancier				Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015			
intervention pédagogique	5 100 €	5 100 €			10 200 €	SFr. 12 240
frais déplacement	2 500 €	2 500 €			5 000 €	SFr. 6 000
frais de réception	300 €	300 €			600 €	SFr. 720
matériel pédagogique	1 000 €	1 000 €			2 000 €	SFr. 2 400
Total	8 900 €	8 900 €			17 800 €	SFr. 21 360

Plan de financement							
Actions	Partenaires financiers	Echéancier				Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015			
Campagnes éducatives	Agence de l'eau (bonus 35%)	3 050 €	3 050 €			6 100 €	SFr. 7 320
	Région Franche-Comté (26%)	2 340 €	2 340 €			4 680 €	SFr. 5 616
	CG90 (39%)	3 510 €	3 510 €			7 020 €	SFr. 8 424
Total		8 900 €	8 900 €			17 800 €	SFr. 21 360
Total TTC						21 289 €	SFr. 22 983

Remarques complémentaires
<p>Dans le cadre du 10ème programme, les frais de déplacement et les coûts de réception ne sont plus pris en charge. Un bonus de 50 % est accordé sur les interventions pédagogiques et le matériel pédagogique en contrepartie d'un bon état d'avancement du Contrat de rivière. Pour les interventions pédagogiques la subvention est calculée sur le coût réel ou sur le coût plafond (si inférieur au coût réel), pour un coût plafonné à 1,3 fois le salaire-journée. Il n'y a pas de coût plafond pour le matériel pédagogique.</p>

N° C2-6	Réseau des étangs - études	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Communication, information et sensibilisation	
Communes	Communauté de Communes Sud Territoire	
Cours d'eau	Bassin versant franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2013	2 ans

Contexte
<p>De nombreux étangs sont présents sur le bassin français de l'Allaine, notamment sur le secteur géologique du Sundgau. Ces étangs représentent des lieux de vie pour une riche avifaune (cigogne noire, balbuzard pêcheur), pour des amphibiens (grenouille rousse, rainette verte) et pour une flore très diversifiée.</p> <p>Cet intérêt biologique pourrait s'inscrire dans une démarche de mise en place volontaire d'une réserve naturelle régionale, espaces naturels sensibles dont la préservation nécessite la mise en oeuvre d'une protection adaptée. Un partenariat avec la Région Franche-Comté pourrait alors être développé afin de concilier protection du milieu naturel et ouverture du milieu au public (promenade, sentier thématique...).</p> <p>Le classement d'un site en réserve naturelle est motivé par la présence de milieux naturels et d'espèces rares ou menacées, c'est-à-dire de tout élément justifiant d'un intérêt patrimonial et scientifique élevé. Les réserves naturelles régionales sont créées à l'initiative de demandeurs (propriétaires...).</p> <p>Un plan de gestion peut alors être élaboré.</p> <p>Une perspective de développement du potentiel touristique de ces étangs est également envisagée.</p> <p>Parallèlement, les étangs présentent un potentiel fort en matière de loisirs de proximité qui mérite d'être développé, notamment en direction de la pêche, de la baignade et de la promenade. Actuellement, la population locale (15 000 habitants) ne bénéficie pas de lieux spécifiques à ce type de loisirs en pleine nature : la création d'un réseau d'étangs avec la réappropriation de plusieurs étangs pour le grand public, avec une vocation spécifique pour chacun d'eux.</p> <p>Un étang orienté réserve naturelle mais ouvert à la pêche amateur sur certaines rives, un deuxième à la détente familiale (type location de barque, guinguette, site de pique-nique, le troisième serait ouvert aux activités de la baignade surveillée.</p> <p>Le développement de ce réseau, particulièrement touristique, pourrait également s'intégrer dans le plan de revitalisation du Sud Territoire de Belfort, touché fortement par la crise financière et les difficultés rencontrées par le secteur de la construction automobile (filère économique majeure dans la région).</p>

Objectifs
<p>Création d'un réseau d'étangs sur le secteur du Sundgau avec la réappropriation de plusieurs étangs pour le grand public, et une vocation spécifique pour chacun d'eux.</p> <p>Aide à l'ouverture d'étangs privés au tourisme.</p>

Description du projet
<p>Il est proposé de réaliser, durant les deux premières années du Contrat de rivière, les études complémentaires nécessaires afin de définir précisément les besoins, en concertation avec l'ensemble des partenaires, des financeurs, et en liaison avec le projet de Maison de l'Eau.</p> <p>Elles permettront de définir la localisation des sites retenus, les moyens à mettre en oeuvre, ainsi qu'un calendrier de réalisation à compter de 2012. Cette étude permettrait de valider ou non la réalisation de ce projet.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Etudes	40 000 €	40 000 €				80 000 €	SFr. 96 000
Total	40 000 €	40 000 €				80 000 €	SFr. 96 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Etudes	CCST (55 %)	22 000 €	22 000 €				44 000 €	SFr. 52 800
	Région Franche-Comté (30 %)	12 000 €	12 000 €				24 000 €	SFr. 28 800
	Conseil général (15%)	6 000 €	6 000 €				12 000 €	SFr. 14 400
Total		40 000 €	40 000 €				80 000 €	SFr. 96 000
Total TTC						95 680 €		


Remarques complémentaires

Volet C

Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat

SOUS-VOLET C3

**ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE DES ACTIONS A
L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT**

N° C3-1	Coordination du suivi de qualité des eaux superficielles	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	
Communes	Communes du bassin franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2012	3 ans

Contexte
Le suivi de la qualité physico-chimique des eaux superficielles du bassin (physico-chimie de base et toxiques) est primordial pour mesurer l'efficacité des actions entreprises dans le cadre du contrat de rivière. Le réseau de suivi du Conseil Général du Territoire de Belfort, de l'Agence de l'eau et du Canton du Jura est déjà dense. Il est proposé de poursuivre les analyses, de les mettre en commun et de les coordonner (lieux, périodicité et paramètres) au travers d'un groupe technique.

Objectifs
Suivre des indicateurs pour mesurer l'efficacité des mesures entreprises dans le cadre du contrat de rivière.


Description du projet
Mise en place d'une base de données pour l'échange des résultats entre les institutions franco-suissees (acquisitions, synthèse et mise à jour). Coordination des analyses pour la réalisation d'un suivi au terme du contrat de rivière (2013-2014) et interprétation.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Mise en place et fonctionnement de la base

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Coordination et base de données	intégré au poste de chargé de mission						
Total							

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Coordination et base de données		intégré au poste de chargé de mission						
Total								
TOTAL TTC								

Remarques complémentaires
Cette action sera coordonnée par le chargé de mission du contrat de rivière, avec l'aide du CG90 et du Canton.

N° C3-2	Suivi de qualité des eaux superficielles	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	
Communes	Communes du bassin franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin franco-suisse	

Maitre(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90 et Canton du Jura	2010	5 ans

Contexte
Le suivi de la qualité physico-chimique des eaux superficielles du bassin (physico-chimie de base et toxiques) est primordial pour mesurer l'efficacité des actions entreprises dans le cadre du contrat de rivière. Le Conseil général a développé en 2006 un réseau de suivi départemental. Parallèlement, le Canton du Jura réalise un suivi régulier des eaux du bassin depuis de nombreuses années. Il est proposé de poursuivre les analyses dans le cadre de ce réseau durant le contrat de rivière, afin notamment de compléter la base de données franco-suisse de suivi et de réaliser en fin de contrat un bilan de la qualité des eaux.

Objectifs
Suivre des indicateurs pour mesurer l'efficacité des mesures entreprises dans le cadre du contrat de rivière.


Description du projet
Poursuite des mesures réalisées dans le cadre des réseaux de suivi actuels :
- sur le bassin français : analyses physico-chimique de base 4 fois par an sur 13 stations. Recherche de toxiques (HAP, PCB, phytosanitaires, métaux, hydrocarbures...) sur eaux et sédiments, en 2010 et 2014, sur 11 stations.
- sur le bassin suisse : analyses physico-chimiques de base 6 fois par an à Boncourt. Recherche de toxiques (HAP, PCB, phytosanitaires, métaux, hydrocarbures...) sur eaux, sédiments et bryophytes, une fois par an à Boncourt. Investigations sur une thématique particulière chaque année (ex : molécules du traitement du bois).
Coordination des analyses franco-suisse pour la réalisation d'un suivi au terme du contrat de rivière (2013-2014).

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Réseau physico-chimie bassin français	14 000 €	14 600 €	7 500 €			36 100 €	SFr. 43 320
Réseau toxique bassin français		60 000 €				60 000 €	SFr. 72 000
Réseau physico-chimie et toxique bassin suisse	28 800 €	28 800 €	14 400 €			72 000 €	SFr. 90 000
Total	42 800 €	103 400 €	21 900 €			168 100 €	SFr. 201 720

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Réseau physico-chimique sur France	Agence de l'Eau (80%)	11 200 €	11 680 €	6 000 €			28 880 €	SFr. 34 656
	CG90 (20%)	2 800 €	2 920 €	1 500 €			7 220 €	SFr. 8 664
Réseau toxique sur France	Agence de l'Eau (50%)		30 000 €				30 000 €	SFr. 36 000
	CG90 (50%)		30 000 €				30 000 €	SFr. 36 000
Réseau sur Suisse	Canton du Jura (100%)	28 800 €	28 800 €	14 400 €			72 000 €	SFr. 90 000
Total		42 800 €	103 400 €	21 900 €			168 100 €	SFr. 201 720
						Total TTC	201 048 €	SFr. 217 858

Remarques complémentaires
Pour physico-chimie classique, taux Agence porté à 80% sur stations avec suivi DCE (taux d'aide classique de 50%).

N° C3-3	Suivi hydrobiologique des cours d'eau	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	
Communes	Communes du bassin franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin versant franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Canton du Jura et CG90	2010	5 ans

Contexte
L'étude des invertébrés aquatiques est normalisée par l'indice IBG DCE. Concernant les sédiments, il est proposé de poursuivre les investigations réalisées de part et d'autre de la frontière et de le compléter par l'indice oligogètes IOBS (Indice Oligochètes de Bioindication des Sédiments) permettant de suspecter des pollutions aux métaux lourds, PCB et autres toxiques...

Objectifs
Suivre des indicateurs pour mesurer l'efficacité des mesures entreprises dans le cadre du contrat de rivière.


Description du projet
Analyses des invertébrés aquatiques sur la base de : - côté suisse : une fois tous les 2 ans sur 4 stations principales, et une fois tous les 4 ans sur 15 stations secondaires (Allaine, Vendline, Coeuvette). - côté français : fréquence de prélèvement selon le protocole de suivi IBG DCE Analyses IOBS sur la base d'un premier réseau en 2009 côté suisse pour compléter celui français datant de 2007, puis sur l'ensemble du bassin en 2011. L'IOBS ne sera pas réalisé en 2014. Par contre, la distribution des espèces patrimoniales et menacées sera examinée. Cette approche fournira sur la base de leurs préférences écologiques, des informations supplémentaires sur la qualité écologique des cours d'eau jurassiens. Côté français, il est prévu 9 points de mesures IOBS.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi

Coût estimatif							
Actions	Echéancier				Montant HT (€)	Montant HT (CHF)	
	2013	2014	2015				
IBGN en Suisse	28 800 €	31 360 €			60 160 €	SFr. 75 200	
IBG DCE en France		8 500 €			8 500 €	SFr. 10 200	
IOBS en Suisse							
IOBS en France		7 400 €			7 400 €	SFr. 8 880	
Total	28 800 €	47 260 €			76 060 €	SFr. 94 280	

Plan de financement							
Actions	Partenaires financiers	Echéancier				Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015			
IBG DCE côté français	Agence de l'eau (65%)		5 525 €			5 525 €	SFr. 6 630
	Région Franche-Comté (15%)		1 275 €			1 275 €	SFr. 1 530
	CG90 (20%)		1 700 €			1 700 €	SFr. 2 040
IOBS côté français	Agence de l'eau (50%)		3 700 €			3 700 €	SFr. 4 440
	Région Franche-Comté (15%)		1 110 €			1 110 €	SFr. 1 332
	CG90 (35%)		2 590 €			2 590 €	SFr. 3 108
IBGN côté suisse	Canton du Jura (100%)	28 800 €	31 360 €			60 160 €	SFr. 75 200
Total		28 800 €	47 260 €			76 060 €	SFr. 94 280
Total TTC						83 989 €	SFr. 101 445

Remarques complémentaires

N° C3-4	Suivi piscicole des cours d'eau	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Fédération Départementale Pêche et CG90	2010	5 ans

Contexte
<p>Tout au long du Contrat de Rivière des actions vont être mises en place pour améliorer la qualité de l'eau (volet A), restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques (volet B) et rétablir la circulation des poissons sur tout le bassin versant. Ces opérations devraient permettre de rétablir le potentiel piscicole des cours d'eau.</p> <p>Il est donc proposé d'améliorer la connaissance des populations piscicoles présentes dans le bassin, et de compléter l'évaluation de l'impact du programme d'actions, en intégrant le compartiment biologique, excellent indicateur du fonctionnement global des milieux aquatiques. Parallèlement, des actions morphologiques seront réalisées sur certains tronçons par le Conseil Général. Afin de connaître la réponse biologique suite à ces interventions, il est prévu de réaliser des inventaires piscicoles avant travaux et de suivre l'évolution par des pêches complémentaires les années suivantes.</p> <p>Les données disponibles sur le peuplement piscicole du bassin français de l'Allaine sont anciennes (1991 à 2006), peu nombreuses, parfois non quantitatives ou ciblant uniquement l'espèce truite.</p>

Objectifs
Suivre des indicateurs pour mesurer l'efficacité des mesures entreprises dans le cadre du contrat de rivière.


Description du projet
<p>L'opération comporte la réalisation de campagne de mesures et d'analyses des résultats : interprétations des observations, réalisation de tableaux et de cartes illustrant les résultats, comparaison avec les campagnes antérieures, interprétations des causes des évolutions constatées.</p> <p>1. Evaluation de la qualité biologique en début et en fin de contrat. Des inventaires piscicoles seront réalisés sur l'Allaine française et ses affluents, sur 24 stations stratégiques, choisies par l'ONEMA et la Fédération de pêche. Ils seront réalisés en début et en fin de contrat (2009-10 et 2015).</p> <p>2. Suivi de la réponse biologique aux travaux morphologiques réalisée par le Conseil Général. Afin d'apprécier la pertinence des travaux de restauration des cours d'eau, la Fédération de Pêche du Territoire de Belfort réalisera, pour le compte du CG90, des inventaires piscicoles avant et après travaux. La fréquence des pêches de suivi dépendra de la nature et de l'importance des travaux (tous les ans, tous les 2 ans...).</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Nombre de pêches électriques

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
40 pêches électriques			24 900 €			24 900 €	SFr. 29 880
suivi travaux morphologiques	Fiche B1-16						
Total			24 900 €			24 900 €	SFr. 29 880

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Pêches électriques	Agence de l'eau (50%)			12 450 €			12 450 €	SFr. 14 940
	Région Franche-Comté (15%)			3 735 €			3 735 €	SFr. 4 482
	Fédération Pêche (35%)			8 715 €			8 715 €	SFr. 10 458
Total			24 900 €			24 900 €	SFr. 29 880	
Total TTC						29 780 €		

Remarques complémentaires
Le taux de financement de l'Agence pourra être porté jusqu'à 80 % sur les stations DCE (13 stations DCE).

N° C3-5	Station de mesures automatique de la qualité des eaux	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	
Communes	Delle-Boncourt	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Canton du Jura et CG90	2014	5 ans

Contexte
La qualité des eaux est suivie ponctuellement en divers point du bassin, mais il n'existe pas de suivi en continu. De même, les charges polluantes arrivant à la frontière franco-suisse ne sont pas connues. L'instrumentation automatisée ayant progressée, il est proposé d'installer une station de prélèvement d'eau automatique et de suivre en continu certains paramètres de la qualité des eaux. Ce suivi permettra d'obtenir une meilleure vision de la qualité des eau de l'Allaine et d'alerter les gestionnaires des milieux aquatiques d'anomalies, de pollutions accidentelles ou chroniques.

Objectifs
Suivre la qualité en continu de l'Allaine à la frontière et permettre le déclenchement d'alertes en cas de dépassement de seuils.


Description du projet
Cette station, située à la frontière, permettra de prélever automatiquement et en continu l'eau de l'Allaine et de mesurer en continu certains paramètres (turbidité, conductivité, température, matières organiques, nitrate, hydrocarbures, oxygène...). Elle serait couplée au débitmètre de l'OFEFP, afin de permettre le calcul des charges.
Les intérêts sont : <ul style="list-style-type: none"> - connaître plus précisément la qualité des eaux entrant en territoire français, et les quantités de polluants, - donner des chiffres précis, par exemple, sur les pertes de sols, notamment agricoles, sur le bassin suisse (par rapport au MES), - disposer d'échantillons d'eau représentatifs en cas de pollutions - avoir un système d'alerte en cas d'anomalies.
En cas d'anomalies, cette station permettrait d'affiner les mesures en analysant en laboratoire les eaux conservées, suite à un événement problématique.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	mise en place de la station

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
station d'alerte (investissement)			90 000 €			90 000 €	SFr. 108 000
fonctionnement par an			4 000 €			4 000 €	SFr. 4 800
analyses laboratoire par an			10 000 €			10 000 €	SFr. 12 000
Total			104 000 €			104 000 €	SFr. 124 800

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Station d'alerte	Agence de l'eau (financement à définir en fonction des objectifs retenus)							
	Région Franche-Comté (7,5%)		0 €	7 800 €			7 800 € SFr. 9 360	
	CG90 (42,5%)		0 €	44 200 €			44 200 € SFr. 53 040	
	Canton du Jura (50%)		0 €	52 000 €			52 000 € SFr. 62 400	
Total			0 €	104 000 €			104 000 € SFr. 124 800	
Total TTC						118 352 €	SFr. 127 347	

Remarques complémentaires

N° C3-6	Animation du Contrat de rivière	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	
Communes	Communes du bassin franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST et Canton du Jura (ENV)	2010	5 ans

Contexte
Le bassin de l'Allaine, de part sa position internationale et les nombreuses interactions entre les différentes procédures (Natura, PPR, PGEE, réseau écologique ...), nécessite une concertation générale et permanente des différents protagonistes. La cellule d'animation des actions du contrat de rivière transfrontalier allaine sera composée de deux chargés de mission, un français et un suisse.

Objectifs
Animer et coordonner le contrat de rivière au niveau franco-suisse.


Description du projet
<p>Les animateurs auront pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la coordination de l'ensemble des actions prévues dans le contrat, missions d'information, de renseignement et interlocuteurs privilégiés des partenaires co-financeurs, - l'organisation des comités de rivière, comités de pilotage et groupes de travail, - la maîtrise d'oeuvre et le suivi des actions du contrat sous maîtrise d'ouvrage de la CCST, - l'échange d'informations de part et d'autre de la frontière, - l'harmonisation des actions de part et d'autre de la frontière, - la vérification des différents projets faisant l'objet de co-financement, - la mise en place de programmes de communication, - la mise en place d'outils de suivi et tableaux de bord.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Mise en œuvre du contrat de rivière

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Poste de chargé mission français	55 000 €	55 000 €	27 500 €			137 500 €	SFr. 165 000
Poste de chargé mission suisse	27 500 €	27 500 €	13 750 €			68 750 €	SFr. 82 500
Total	82 500 €	82 500 €	41 250 €			206 250 €	SFr. 247 500

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Poste de chargé mission français	Agence de l'eau (50%)	27 500 €	27 500 €	13 750 €			68 750 €	SFr. 82 500
	Région Franche-Comté (30%)	16 500 €	16 500 €	8 250 €			41 250 €	SFr. 49 500
	CCST (20%)	11 000 €	11 000 €	5 500 €			27 500 €	SFr. 33 000
Poste de chargé mission suisse	Canton du Jura (50%)	27 500 €	27 500 €	13 750 €			68 750 €	SFr. 82 500
Total		82 500 €	82 500 €	41 250 €			206 250 €	SFr. 247 500
Total TTC						238 700 €		

Remarques complémentaires
Les aides de l'Agence sont données à titre indicatif, des plafonds seront susceptibles d'être appliqués après instruction précise du dossier.

N° C3-7	Conférence franco-suisse de l'Allaine	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	
Communes	Communes du bassin versant franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin versant franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST et Canton ENV	2010	5 ans

Contexte
La démarche des contrats de rivière n'existe pas en Suisse. Le Comité de rivière, dont le Canton du Jura est membre, permet de tenir informé de l'avance du contrat de rivière Allaine. Cependant, même si la plupart des acteurs de l'eau français sont représentés, ce n'est pas le cas côté suisse. Afin de permettre d'informer, l'ensemble des acteurs français et suisses du bassin, des actions engagées de chaque côté de la frontière, il est proposé de mettre en place une conférence tous les 2 ans (début, milieu et fin de Contrat de rivière).

Objectifs
Echanger sur les thématiques des cours d'eau et informer de l'état d'avancement du contrat de rivière.


Description du projet
La conférence sera le cadre privilégié de la concertation transfrontalière dans l'espace du bassin de l'Allaine. Elle sera un lieu d'échange et d'information sur les actions traitées de part et d'autre de la frontière. Son rôle sera de permettre à tous les acteurs de l'eau du bassin d'avoir connaissance des projets en cours ou à venir. Il est souhaité que l'organisation de cette conférence annuelle se poursuive après le contrat de rivière, afin de maintenir les échanges et les liens franco-suisse créés.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Réalisation de 3 réunions de la conférence

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Conférence	organisation réalisée en interne						
Total							

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Conférence		organisation réalisée en interne						
Total								
Total TTC								

Remarques complémentaires

N° C3-8	Tableau de bord et bilans annuels du Contrat de rivière	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	
Communes	Communes du bassin versant franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin versant franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST et Canton ENV	2010	5 ans

Contexte
La mise en oeuvre des opérations prévues au contrat de rivière est réalisée sur 5 ans de 2010 à 2014. Durant cette période, chaque opérateur dispose de la maîtrise technique et financière des opérations dont il est maître d'ouvrage. Afin de suivre l'avancement des actions inscrites et apprécier leur impact sur le milieu, un tableau de bord sera mis en place.

Objectifs
Suivre l'avancement du contrat de rivière et l'ajuster si nécessaire.


Description du projet
La mise en oeuvre du contrat de rivière fera l'objet d'un suivi établi sur la base d'un tableau de bord annuel qui permettra de suivre l'avancement des actions sur un plan technique et financier. Ce bilan technique et financier portera entre autre sur : - les actions terminées au cours de l'année écoulée ; - l'état d'avancement des actions engagées dans l'année, - le succès des opérations engagées, la définition de compléments éventuels, - les actions prévues pour l'année suivante, la redéfinition d'actions éventuellement.... Ce bilan sera présenté chaque année au comité de rivière qui assure le suivi et la mise en oeuvre du programme d'actions. Un bilan intermédiaire sera réalisé en cours de contrat afin d'évaluer la nécessité de réviser et de compléter le programme d'actions : - à la suite des études qui auront été réalisées au cours des trois premières années et des travaux qui y sont préconisés, - après évaluation de l'efficacité des actions engagées.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Mise en place du tableau de bord et des bilans annuels

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Tableau de bord	Suivi réalisé en interne						
Total							

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Tableau de bord		Suivi réalisé en interne						
Total								
Total TTC								

Remarques complémentaires

N° C3-9	Etude bilan et prospective du Contrat de rivière	Priorité
Volet	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	1
Thème	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	
Communes	Communes du bassin versant franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin versant franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2014	1 an

Contexte
Les opérations du contrat sont planifiées sur 5 ans de 2010 à 2014. Le bilan final devra évaluer la situation en aval des actions engagées et des mesures adoptées pendant l'exercice du contrat.

Objectifs
Evaluer la réussite du contrat et les suites à donner.

Description du projet
Le bilan complet du contrat sera réalisé pour les volets techniques, financiers et patrimoniaux. Il se référera à l'état des milieux diagnostiqués préalablement au contrat, aux objectifs fixés, aux suivis spécifiques, au programme d'actions défini voire ajusté et aux bilans annuels. L'opportunité d'engager une nouvelle démarche, ou de s'engager d'en un autre projet partenarial, sera appréciée et s'appuiera s'il y a lieu sur un audit des acteurs.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Réalisation du bilan final

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2013	2014	2015				
Etude bilan			30 000 €			30 000 €	SFr. 36 000
Total			30 000 €			30 000 €	SFr. 36 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2013	2014	2015				
Etude bilan	Agence de l'Eau (50%)			15 000 €			15 000 €	SFr. 18 000
	Région Franche-Comté (30%)			9 000 €			9 000 €	SFr. 10 800
	CCST (20%)			6 000 €			6 000 €	SFr. 7 200
Total		0 €	0 €	30 000 €			30 000 €	SFr. 36 000
Total TTC						35 880 €		

Remarques complémentaires